

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023 > 2029

Le Conservatoire de Valenciennes

> conservatoire.valenciennes.fr
> valenciennes.fr



CONSERVATOIRE
de VALENCIENNES
EUGENE BOZZA



Ville de
Valenciennes

PREAMBULE

Le Conservatoire, service public de proximité, est une véritable école de la vie. Il participe à la construction de l'individu par la pratique artistique, au développement de la personnalité, du sens critique, de la confiance en soi par l'épanouissement, le plaisir de se réaliser et le dépassement de soi-même, offrant une ouverture culturelle par la connaissance et la relation aux autres.

Établissement pédagogique, le Conservatoire de Valenciennes accueille des élèves de tout âge, dès la petite enfance et dispense un enseignement musical et théâtral de haute qualité dans un souci toujours plus grand de diversifier ses offres pour s'adapter et ouvrir ses portes à un public le plus large possible.

Cette volonté d'accès à la culture pour tous et de gommer les inégalités sociales passe également par une Éducation Artistique et Culturelle active avec la mise en place d'un partenariat avec l'Éducation Nationale (classes CHAM, projets artistiques...) et des actions "hors les murs" (actions de sensibilisation, présentation d'instruments...). Le Conservatoire est aussi un lieu de diffusion et de création à part entière, participant activement et qualitativement à l'attractivité et à l'animation culturelle du territoire.

Sa saison culturelle se veut riche et variée et favorise les rencontres entre les élèves, les enseignants-artistes du Conservatoire, des artistes de renommée internationale et le public.

Situé dans les locaux historiques des Académies Valenciennaises réputées pour avoir formé de nombreux artistes de renom depuis le XVII^{ème} siècle, le Conservatoire fait partie des lieux culturels emblématiques du territoire.

Table des matières

I.	INTRODUCTION	4
I.1	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
I.2	RAPPEL DES TEXTES CADRES	5
I.3	MISSIONS DES CONSERVATOIRES	7
I.4	DÉFINITION DU PROJET	7
I.5	PORTRAIT DU CONSERVATOIRE	9
I.6	PARTENARIATS	21
I.7	LES RESSOURCES	21
II.	LE PROJET 2015/2022	32
II.1	Contexte de mise en œuvre du Projet d'établissement 2015/2022	32
II.2	Orientations portées par le Projet 2015/2022 et faits marquants	32
III.	LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2023/2029	35
III.1	UN CONSERVATOIRE ACCESSIBLE, INCLUSIF ET PARTICIPATIF	35
III.1.1	Aller vers une plus grande diversité des publics	36
III.1.2	Les instances de concertation, d'échanges et de participation	40
III.1.3	Garantir l'égalité et lutter contre les idées-reçues	41
III.2	UN CONSERVATOIRE, ACTEUR ÉDUCATIF ET CULTUREL DE TERRITOIRE	43
III.2.1	Développer, élargir, et diversifier une EAC dynamique	43
III.2.2	Identifier une saison culturelle	45
III.2.3	Poursuivre le développement et l'évolution des partenariats	45
III.2.4	Animer le territoire et participer à son attractivité	48
III.3	UN CONSERVATOIRE PÔLE RESSOURCE ET GARANT D'UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ	49
III.3.1	Enrichir l'offre et les dispositifs pédagogiques	49
III.3.2	Inscrire un parcours d'études sur le long terme	51
III.3.3	Garantir un enseignement de qualité	52
III.3.4	Affirmer le rôle du Conservatoire comme pôle ressource	52
III.4	UN CONSERVATOIRE VISIBLE ET LISIBLE	54
III.4.1	Renforcer les outils de suivi des élèves	54
III.4.2	Améliorer la communication	54
III.4.3	Simplifier les démarches pour les usagers	55
IV.	CONCLUSION	56



I. INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Située au cœur d'une agglomération de près de 200 000 habitants, la Ville de Valenciennes s'étend sur 13,84 km² et compte une population d'environ 43 000 habitants.

Les enfants de moins de 14 ans représentent 15 % sur la ville contre 19,5 % au Département tandis que pour la tranche d'âge 15 et 29 ans, les écarts s'inversent : ils représentent 23,9 % de la population valenciennoise contre 19,9 % sur le Département.

A l'image de la population nationale, la ville de Valenciennes est marquée par un vieillissement démographique : 22,1% de la population a plus de 60 ans contre 19,3% en 2008.

Le poids des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s) représente à Valenciennes 23,2 % de l'ensemble des familles (soit 5,3 points de plus qu'au niveau départemental).

En 2020, le taux de pauvreté atteint les 24% et touche majoritairement les jeunes et les femmes qui vivent seules avec un ou plusieurs enfants. Un peu plus de la moitié des actifs a un emploi, chiffre en légère augmentation depuis 2008 (la ville compte 14% de demandeurs d'emploi).

Pour autant, confrontée à un taux de chômage élevé et une pauvreté grandissante, Valenciennes dispose de nombreux potentiels pour faire face à ces défis comme une meilleure professionnalisation de la jeunesse. De plus, sur Valenciennes, le nombre d'emplois est supérieur à la population active occupée. Ainsi, chaque jour, près de 26 000 personnes résidant sur d'autres communes se déplacent sur la ville pour leur activité professionnelle.

Valenciennes a subi, jusqu'à la fin des années 80, une crise profonde à la suite de l'effondrement des activités minières et sidérurgiques. Depuis 1990, c'est un territoire en forte évolution qui a su créer de nouvelles dynamiques de développement. Ce développement passe, depuis près de 20 ans, par une stratégie globale de rénovation urbaine visant notamment à mieux intégrer les différents quartiers dans la Ville, à requalifier les espaces publics et à développer services et équipements publics.

Aussi, le tram, dont la première ligne a été inaugurée en 2006, a été pensé comme un outil de désenclavement des quartiers en difficulté et de redynamisation du centre-ville.

Par ailleurs, les différents programmes de rénovation urbaine ont permis d'accélérer la mutation des quartiers socialement défavorisés

La Ville de Valenciennes développe de nombreux projets structurants, publics comme privés, en matière d'urbanisme, de sport, de culture ou encore d'action sociale pour continuer d'améliorer la qualité de vie de ses concitoyens en leur proposant des espaces et des équipements publics ambitieux et agréables.

La médiathèque de Valenciennes, reconnue nationalement Bibliothèque Numérique de Référence, a fait l'objet d'un programme de modernisation avec des espaces complètement réaménagés et connectés et une offre de services renouvelée afin de répondre mieux encore aux attentes d'aujourd'hui.

Actuellement fermé au public pour travaux, le musée des Beaux-arts rouvrira ses portes courant 2026 fort d'un projet scientifique et culturel renouvelé et d'une nouvelle scénographie.

Sur le plan sportif, la ville a inauguré en 2020 un nouveau centre aquatique qui représente, par la diversité de ses équipements (bassin olympique, fosse de plongée de 20m de profondeur, espace bien-être, restaurant...), un équipement phare, force d'attractivité pour l'ensemble du territoire. La Ville a également vu en 2019 l'ouverture d'un hôtel 5 étoiles, le Royal Hainaut, vitrine pour le tourisme d'affaires et une clientèle haut de gamme (bar, restaurant, spa, salles de réunion...).

Aussi, ces projets d'ambition sont-ils représentatifs de l'engagement de la ville de Valenciennes dans la gestion durable de son territoire, une collectivité soucieuse d'apporter des réponses adaptées et toujours innovantes à destination de toutes les populations et de tous les âges, associées à une dynamique économique et touristique indéniable.

I.2 RAPPEL DES TEXTES CADRES

Ce projet d'établissement s'inscrit dans les orientations données par les textes cadres du Ministère de la Culture publiés depuis les années 2000

La Charte des enseignements artistiques (2001) établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités au sein des structures. Elle sert avant tout à clarifier le rôle des Conservatoires et leurs champs d'action.

Les Schémas d'orientation pédagogique de 2005 pour le théâtre et 2008 pour la musique (en attente du nouveau schéma dont la parution est prévue au deuxième semestre 2023) précisent les cursus, leurs contenus, leurs conditions d'accès, leurs objectifs, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements ainsi que les conditions de validation des diplômes. Pour les équipes pédagogiques, ils sont des guides qui ont introduit des notions renouvelant la pédagogie et l'organisation des études sur différents cycles. Il y est question des pratiques collectives, des enseignements d'ouverture et de culture musicale, des phases d'éveil et d'initiation, de la création et de l'improvisation, de la transversalité, des apports réciproques des deux spécialités : musique, danse et théâtre et de leur plus-value pour l'élève, des parcours différenciés ou personnalisés, de la pratique amateur autonome, de l'école du spectateur, de la place croissante de l'évaluation continue de l'élève, etc.

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales clarifie la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités en matière d'enseignement artistique.

L'Arrêté du 15 décembre 2006, dans la continuité du Décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique demande que les établissements :

- Établissent un projet d'établissement validé par la collectivité territoriale qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation ;
- S'inscrivent dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés ;
- Fonctionnent en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.

Il fixe les missions communes aux trois catégories d'établissement

- Missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus
- Missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique
- Missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté, en participant à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et en prenant part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement par la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et en entretenant des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Il indique que lorsque les établissements choisissent la musique comme spécialité, ils dispensent l'enseignement des disciplines musicales, en cohérence avec le développement des pratiques collectives prévu dans le projet d'établissement ; des pratiques vocales collectives, de la formation et de la culture musicales incluant les démarches de création. Ils peuvent mettre en place des classes à horaires aménagés.

La Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) consolide la place des enseignements artistiques dans les politiques culturelles et éducatives de l'État, et prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter en premier lieu le rôle des collectivités territoriales dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. La formation initiale et continue des professionnels de la création artistique, la mise en place de dispositifs de reconversion professionnelle adaptés aux métiers artistiques « et la transmission des savoirs et savoir-faire au sein des et entre les générations » figurent sur la liste des objectifs que la nouvelle loi assigne aux politiques culturelles territoriales. De plus, l'État et les collectivités territoriales « garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, et à l'apprentissage des arts et de la culture.

La loi LCAP a modifié de façon substantielle l'article L216-2 du Code de l'éducation en introduisant la possibilité pour les Conservatoires qui en feront la demande et obtiendront l'agrément de la part de l'Etat, de proposer un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, d'une part, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de délivrer un diplôme national, d'autre part.

1.3 MISSIONS DES CONSERVATOIRES

Le Conservatoire de Valenciennes est un établissement d'enseignement artistique spécialisé musique et théâtre, classé par l'État en Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture, il est rattaché au pôle Proximité Ville dynamique de la ville de Valenciennes.

Ses missions sont les suivantes :

- Garantir un enseignement de qualité correspondant aux objectifs définis par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture
- Favoriser l'accès à la culture à travers une conséquente politique d'éducation artistique et culturelle dynamique et diversifiée
- Rayonner sur un large territoire, animer et contribuer à l'attractivité de la Ville
- Être un vecteur de cohésion sociale en développant l'accueil des publics dits « éloignés »
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs autonomes qui continueront de faire vivre et exister les arts
- Former des citoyens, spectateurs éclairés, curieux et tolérants (« école du spectateur »)
- Constituer sur le plan local, départemental, et régional, un pôle d'activité artistique et pédagogique, de formation, de diffusion, et de création ;
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil et d'orientation
- Transmettre, protéger, promouvoir et faire vivre un patrimoine artistique

1.4 DÉFINITION DU PROJET

Le précédent projet d'établissement couvrait la période 2015/2022.

Compte-tenu de l'arrivée de la nouvelle direction en mai 2022, il fut convenu d'accorder un délai d'une année supplémentaire pour l'élaboration du nouveau projet.

Ce projet qui couvrira la période 2023/2029, a été élaboré dans la concertation, entre septembre 2022 et juin 2023, l'ensemble des personnels du Conservatoire ayant été associés.

Le projet d'établissement est un document politique important qui définit une stratégie d'évolution à moyen terme de la collectivité pour son Conservatoire. Vis-à-vis du Ministère de la Culture, il s'agit d'un document structurant incontournable qui rend lisible l'action de l'établissement afin de pouvoir bénéficier d'un maintien du label « Conservatoire à Rayonnement Départemental » (CRD) et de moyens d'État pour les missions confiées, dans lesquelles il sera reconnu et encouragé.

Par la concertation mise en place, la collectivité s'appuie sur les savoir-faire des équipes du Conservatoire, leur expérience de terrain et leurs propositions, afin de mettre en adéquation un projet auquel, en équipe, chacun aura à donner du sens, à la politique culturelle dans laquelle il s'inscrira.

Le projet d'établissement induit :

- La définition des orientations politiques ;

- L'identification du rôle du porteur de projet ;
- La définition des choix pédagogiques et artistiques ;
- La définition des cibles en matière de publics ;
- L'identification des acteurs, des partenaires et des usagers ciblés.

On peut aussi parler d'objectifs du service, puisque le Conservatoire, s'il est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, est un service public dans le sens « service rendu à un public », mais aussi un service, dans le sens « entité de travail au sein d'une collectivité », rattaché au Pôle Proximité Ville dynamique. Le projet d'établissement doit aussi permettre un rapprochement, un sentiment d'appartenance, entre l'établissement et sa collectivité, et réciproquement entre la collectivité et son établissement, mais aussi entre les personnels de l'établissement et les personnels des services supports de la collectivité.

Pour mieux fixer les objectifs du service, nous avons procédé, dans le cadre d'un diagnostic, à l'analyse de la demande et des écarts entre la demande et l'offre tout en s'appuyant sur l'avis de tous : élus, élèves, parents, usagers, publics, enseignants, personnels administratifs et techniques, partenaires...

Ce document définit une stratégie de service : ce que l'organisation veut faire, ce qu'elle peut ou sait faire, ce qu'elle doit faire. C'est ainsi que sera donné du sens à l'action et que chaque acteur pourra s'approprier cette action. De cette stratégie de service, découle la mise en place d'une organisation, que tous auront à faire fonctionner dans un esprit collectif dépassant les intérêts individuels, et à évaluer en permanence.

La concertation avec les personnels du Conservatoire s'est appuyée sur :

- Des groupes de travail constitués lors d'un Conseil Pédagogique en novembre 2022 qui ont rendu leurs conclusions le 1^{er} avril 2023
- Les équipes des départements pédagogiques qui se réunissent une à deux fois par trimestre
- Le Conseil pédagogique qui se réunit une fois toutes les 5 – 6 semaines
- Le Conseil d'établissement qui se réunit une fois par an

Les groupes de travail portaient sur les thématiques suivantes :

- Développement de l'EAC
- Inclusion et Accessibilité
- Partenariats
- Offre pédagogique
- Valorisation patrimoniale
- Communication



I.5 PORTRAIT DU CONSERVATOIRE

HISTOIRE DU CONSERVATOIRE

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DE 1697 ¹

L'Académie de Musique, paraît avoir fait l'objet d'une pause de longue durée. Le retour de Valenciennes à la France, magnifié par la présence de Louis XIV et de sa famille et de toute la Cour en 1686, aurait pu favoriser cependant une œuvre aussi pacifique que la musique. Cependant, peu de temps après la création de cette Académie en 1697, naissait vers 1700 à Valenciennes le virtuose célèbre et compositeur Berteau, - on écrit aussi Bertaut, - à qui l'on doit l'introduction du violoncelle en France et la fondation de l'école française de cet instrument. Berteau, qui eut des élèves également renommés, devint le professeur du dauphin destiné à prendre le nom de Louis XV.

Mais voici la Révolution, et le Siège de Valenciennes, et les trois années d'occupation par les troupes anglaises... L'Orchestre Saint Pierre, si agissant depuis bien longtemps, se trouve supprimé, alors que, par décret du 23 septembre 1789, une Garde Nationale était créée. Les exécutants de la Chapelle Saint Pierre demandent leur admission dans ce nouveau corps pour y constituer le noyau d'une société musicale. Une relation dit que les joueurs de hautbois furent également supprimés et entrèrent, eux aussi, dans la Musique de la Garde Nationale à cette époque. On trouve là une contradiction avec cette autre relation qui ne fait cesser les joueurs de hautbois, - les Museux du XVI^e siècle, - qu'au moment de l'Empire. Toujours est-il que les corporations qui furent réunies ne formaient, au total, qu'un groupe de trente instrumentistes en l'année 1802. Une nomenclature indique quatorze clarinettes, six bassons, trois cors, un trompette, un trombone, un serpent, une petite flûte, deux cymbaliers, une grosse caisse. On peut voir là une première constitution de la Musique Communale. La petite phalange avait alors pour chef un homme de valeur, Dorus, - de son véritable nom Aimé Van Steenkiste, - père du grand flûtiste Vincent Dorus et de la non moins renommée cantatrice Madame Dorus-Gras, nés tous deux à Valenciennes.

Le mieux était d'agir, et, le 10 juillet 1823, comme premier remède, on fonda la « Société Philharmonique de Valenciennes ». La Musique de la Garde Nationale, dont le titre subira une modification quand, en 1852, aura lieu le licenciement de la Garde entraînant la dissolution du groupement musical, sera dirigée, de 1830 à 1864, par un chef sorti de l'armée : Henri Mohr. Elle remportera dix-sept premiers prix qui confèrent à cette société une bruyante popularité. « On la craignait au dehors », affirment, non sans fierté, les relations de cette période !

LA SECONDE ACADÉMIE DE MUSIQUE (1836)

Quand le public valenciennois se montre franchement mécontent, au moment où finit le règne de Charles X, de la mauvaise qualité de la musique, la presse locale prend le parti des protestataires.

¹ Texte extrait du « Livre du centenaire » de l'Académie, l'Ecole Nationale et le Conservatoire National de Musique de Valenciennes, succursale du Conservatoire de Musique et de Déclamation de Paris – de 1836 à 1938

L’Echo de la Frontière qui a remplacé Les Petites Affiches de Valenciennes, dit, le 13 janvier 1830, qu’il devient vraiment indispensable que, lorsque l’orchestre jouera, « on ne soit plus obligé de se boucher les oreilles ».

Aussi, ce n’est pas sans une joie non dissimulée que cette feuille note que, prochainement, on devra la fondation d’une « Académie de Musique » aux bons soins de quelques donateurs zélés. Il n’est pas fait mention de l’Académie déjà fondée en 1697. En avait-on seulement gardé le souvenir ? Au mois de février suivant, « l’Echo » annonce que les souscripteurs – il en donne les noms – qui veulent créer cette Académie ont formé un Comité chargé de régir l’École.

Et, en 1836, l’ouverture de l’Académie de Musique a lieu « solennellement » dans un local de la rue des Anges. On quittera ce premier siège lorsque, après la construction du vaste bâtiment des Académies, en 1865, la musique, la peinture, la sculpture et l’architecture pourront voisiner.

Par la suite, les règlements réserveront aux professeurs de musique attachés à la ville la prérogative de tenir les premiers emplois à l’orchestre du Théâtre Municipal, où cette disposition a toujours donné les meilleurs résultats.

Des associations symphoniques se constituaient, mais disparaissaient trop vite. Il faudra attendre encore vingt ans pour que les tentatives s’épanouissent en réussite durable. Cependant, la « Société Philharmonique » donne pendant longtemps des concerts dont l’éclectisme des programmes n’excluait aucun instant le désir de faire entendre les belles œuvres classiques du grand répertoire. Il serait injuste aussi de ne pas retenir le rôle éminent utile qui fut assuré, avant la guerre, par l’Association Symphonique de Valenciennes. Le Président d’Honneur en était le grand violoniste Georges Enesco qui ne dédaignait pas de venir en personne, soit à titre de conseiller aux répétitions, soit pour diriger ses œuvres ou jouer en soliste. L’Association, formée de quelques professeurs de l’Ecole et de nombreux anciens élèves, a rendu de réels services à la cause musicale durant les trois années qui précédèrent la Grande Guerre.

En janvier 1920, c’est la création et la première audition de l’Orchestre des « Concerts symphoniques du Conservatoire ».

C’est d’abord au vieux Théâtre, sorti au 18^{ème} siècle de la Halle au blé et de cette ancienne salle Saint Georges où siégea la première Académie de Musique de 1697, que sont donnés les concerts. On ne peut mettre là que huit cents auditeurs, à défaut d’une autre salle dont la construction est encore en projet. Mais le succès est tel que c’est l’Hippodrome de Valenciennes, doté de trois mille places, qui abritera bientôt ces concerts auxquels accourent des foules d’auditeurs qui viennent de tous les coins de la région Nordique et de la Belgique.

Depuis près de vingt années, les Concerts symphoniques interprètent avec un éclectisme, qui le dispute seul à la variété, un répertoire considérable. La consultation des programmes révèle des noms et des œuvres d’un aspect et d’une consistance vraiment encyclopédiques embrassant toute l’Histoire de la Musique.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

1697 En 1697, la première Académie de Musique est créée. Les leçons sont données Salle Saint Georges et les auditions musicales à la Chapelle Saint Pierre

1836 Le 1^{er} juin 1836, après les séances du Conseil Municipal des 8 août 1835 et 4 mars 1836, l'Académie Municipale de Musique est installée, rue des Anges.

1865 On quitte ce premier siège lorsque, après la construction du vaste bâtiment des Académies, en 1865, la musique, la peinture, la sculpture et l'architecture pourront voisiner.

1884 Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 31 mars 1884, l'École Municipale de Musique de Valenciennes a été érigée en École Nationale.

1921 L'École Nationale de Musique de VALENCIENNES est érigée en succursale du Conservatoire National de Musique et de Déclamation de PARIS

1951 – 1975 Eugène Bozza, directeur du Conservatoire de Valenciennes

2016 Rénovation du Conservatoire

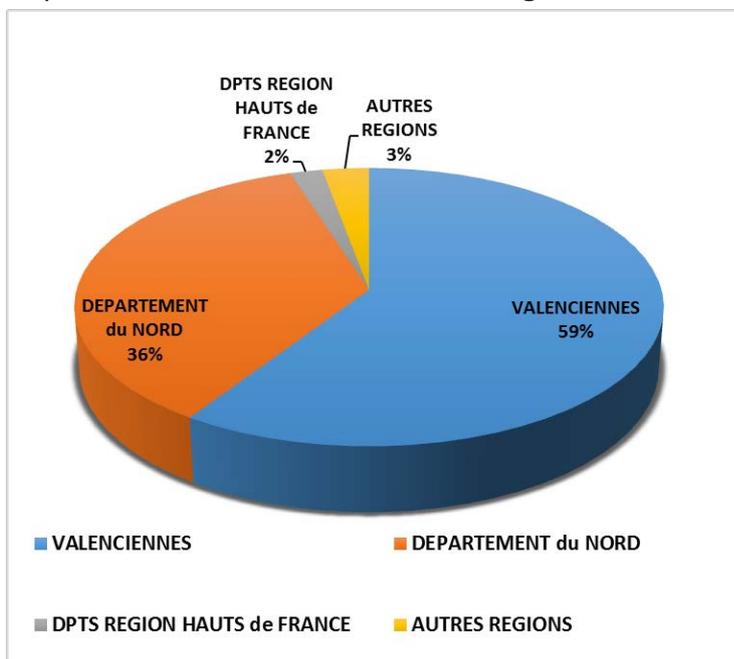
2016 La Ville de Valenciennes rend hommage à Eugène Bozza en donnant son nom au Conservatoire



EFFECTIFS

Répartition par origine géographique

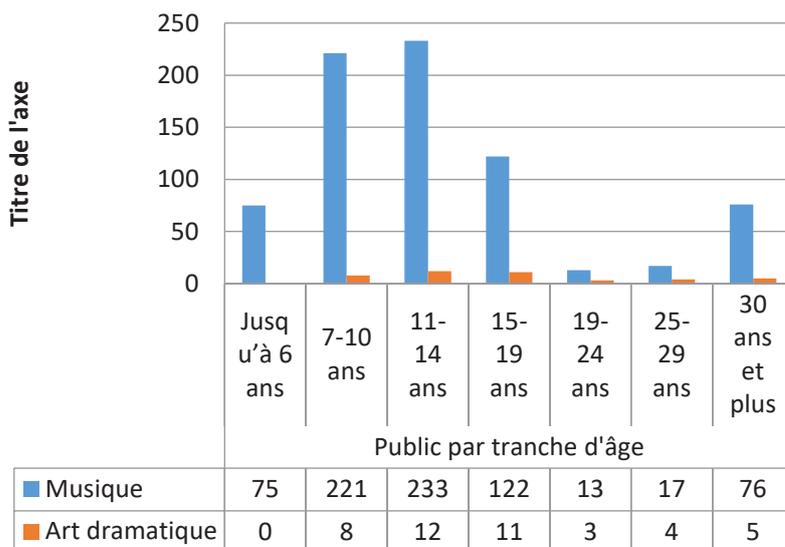
800 élèves inscrits d'origine géographique couvrant une large aire de rayonnement (Ville de Valenciennes : 474 élèves Département du Nord : 287 élèves Région Hauts de France : 16 élèves



Autres régions : 23 élèves)

Répartition par tranche d'âge

Public par tranche d'âge



OFFRE PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE

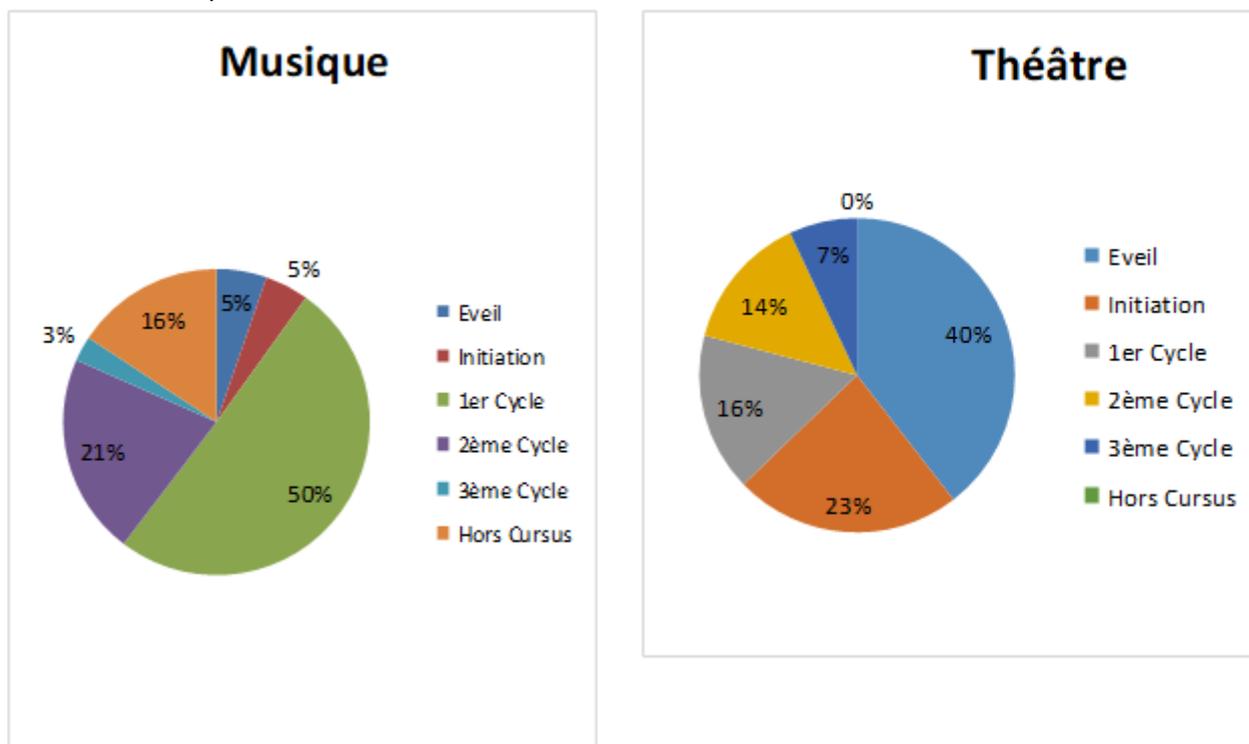
Conformément à ses obligations de classement, l'établissement propose deux spécialités : musique et théâtre.

Répartition par départements

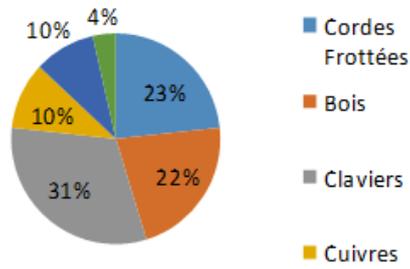
Les 35 disciplines enseignées sont regroupées en 9 départements :

- Cordes frottées : violon – alto – violoncelle – contrebasse
- Bois : flûte – hautbois – clarinette – saxophone – basson
- Cuivres : trompette – cor – trombone – tuba
- Polyphoniques : Piano – Clavecin – Orgue – Harpe – Guitare – Percussions
- Pratiques collectives dirigées : Orchestre Prima Note – Orchestre Intermezzo – Orchestre Symphonique – Orchestre Cadet – Orchestre Junior – Orchestre d'Harmonie – Chorale enfants – Chœur d'adolescents - Ensembles instrumentaux
- Pratiques collectives non dirigées : Musique de chambre - Accompagnement
- Art de la Scène : Chant lyrique - Théâtre
- Disciplines d'érudition : Formation Musicale – Écriture – Commentaire d'écoute - Arrangement
- Disciplines improvisées : Piano Jazz

Les différents départements seront refondus dès la rentrée 2023 en y intégrant l'EAC et en créant un vrai département vocal.



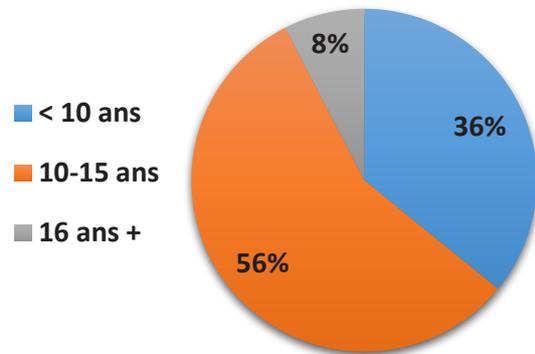
Répartition par familles d'instruments



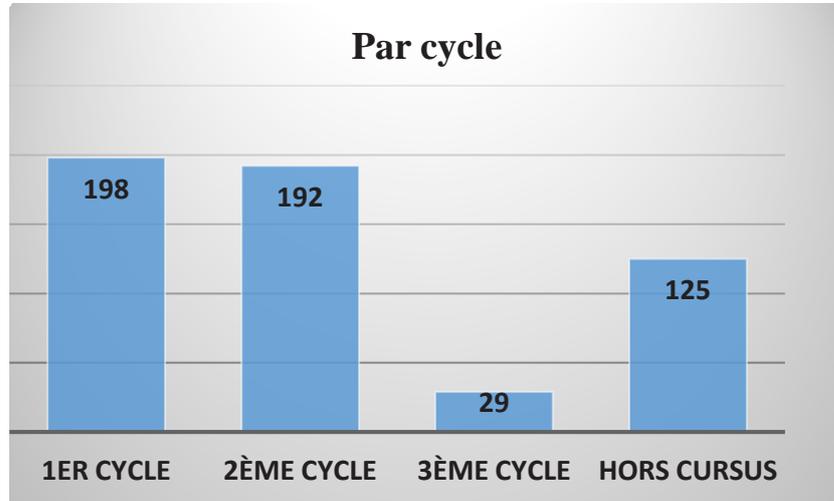
DISCIPLINES d'ERUDITION

< 10 ans	44
10-15 ans	192
16 ans +	21

Par âge



Par cycle



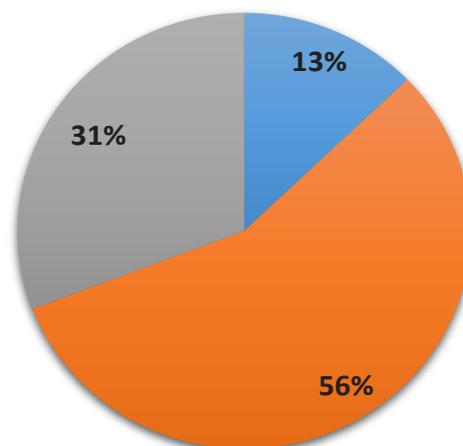
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
198	192	29	125

BOIS

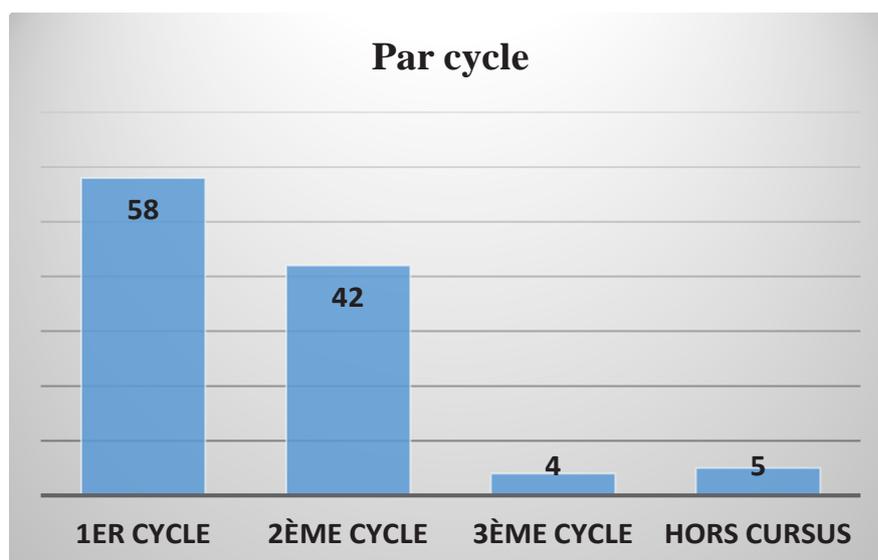
Par âge

< 10 ans	17
10-15 ans	75
16 ans +	41

- < 10 ans
- 10-15 ans
- 16 ans +



Par cycle



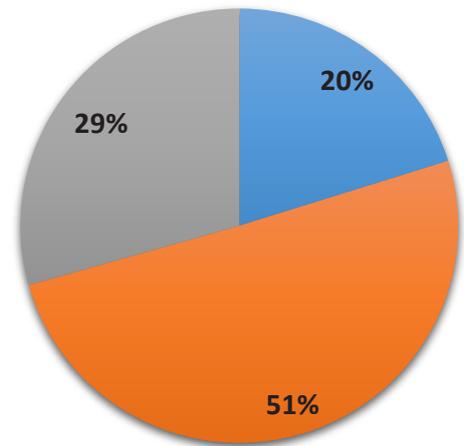
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
58	42	4	5

CORDES FROTTES

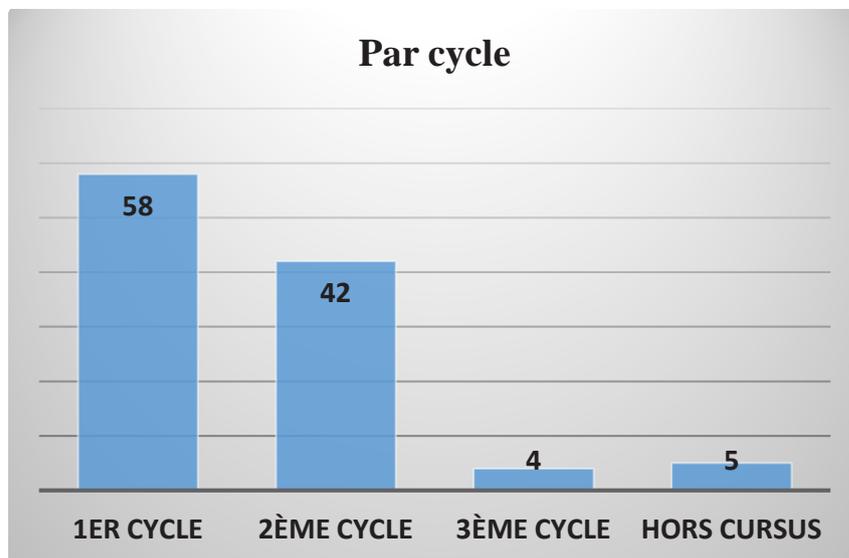
Par âge

< 10 ans	24
10-15 ans	60
16 ans +	35

- < 10 ans
- 10-15 ans
- 16 ans +



Par cycle

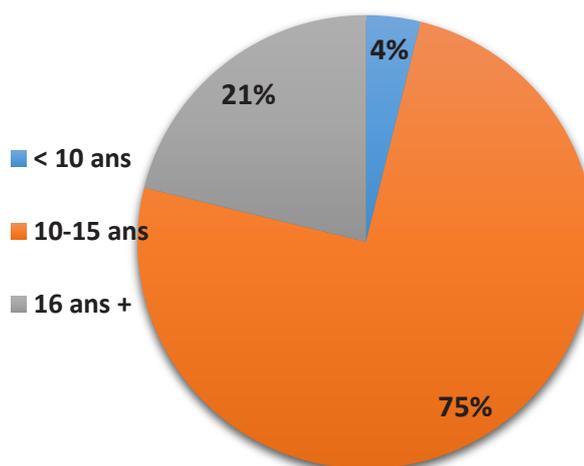


1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
58	42	4	5

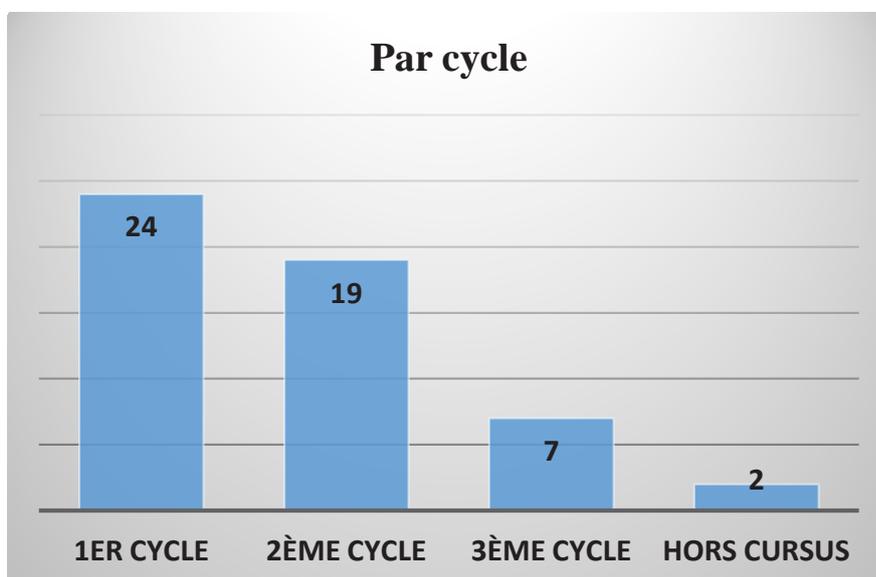
CUIVRES

Par âge

< 10 ans	2
10-15 ans	39
16 ans +	11



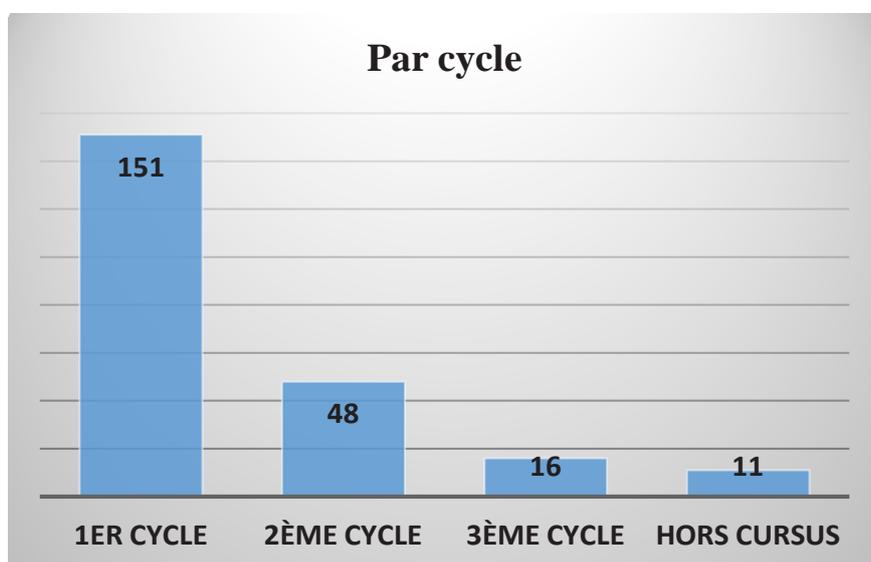
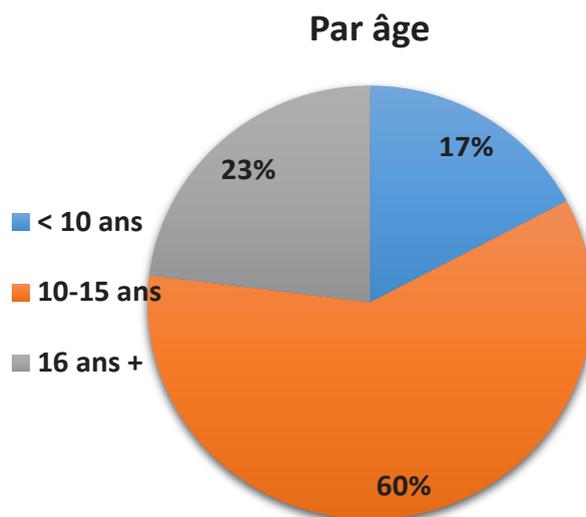
Par cycle



1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
24	19	7	2

POLYPHONIQUES

< 10 ans	39
10-15 ans	135
16 ans +	52



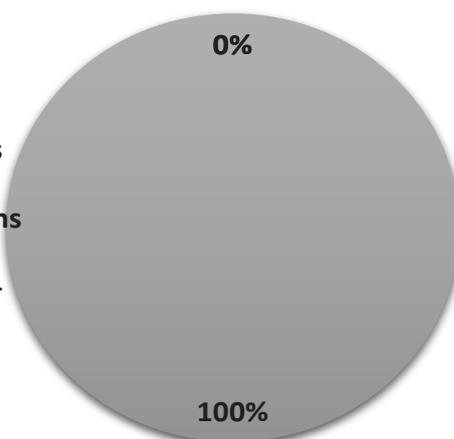
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
151	48	16	11

CHANT

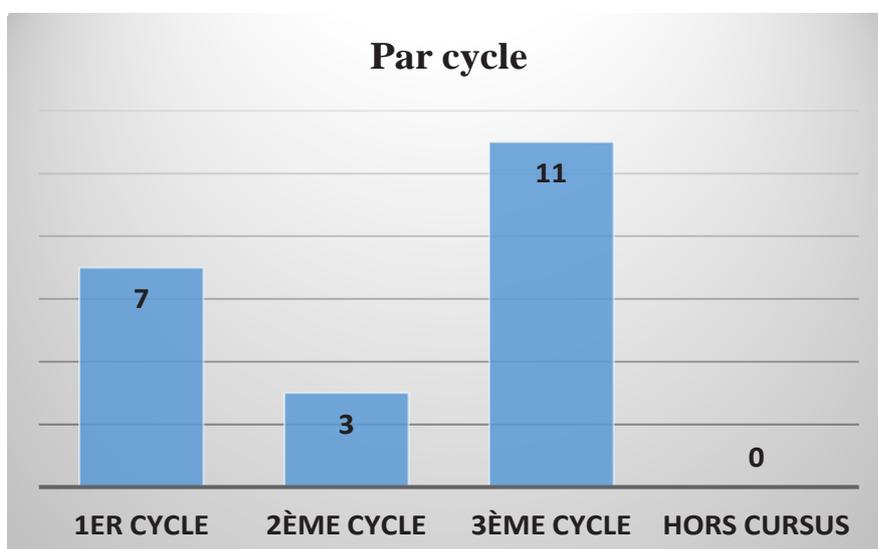
Par âge

< 10 ans	0
10-15 ans	0
16 ans +	21

- < 10 ans
- 10-15 ans
- 16 ans +



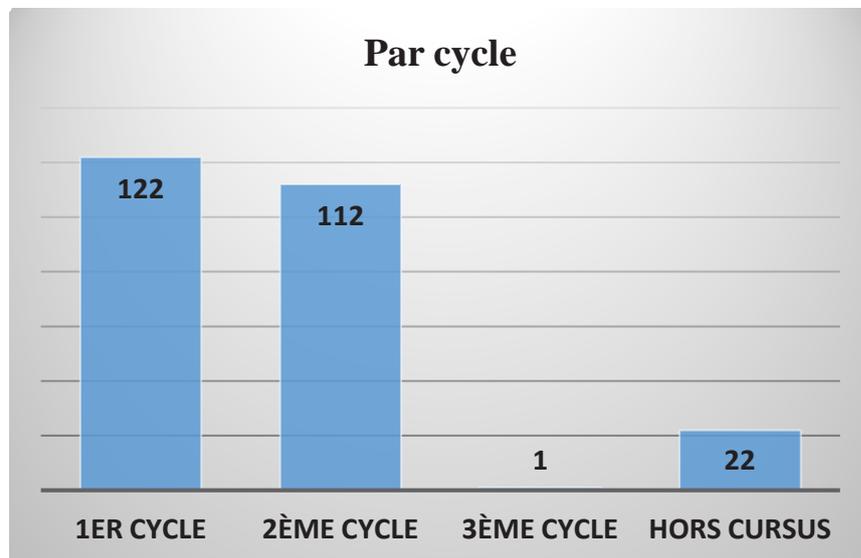
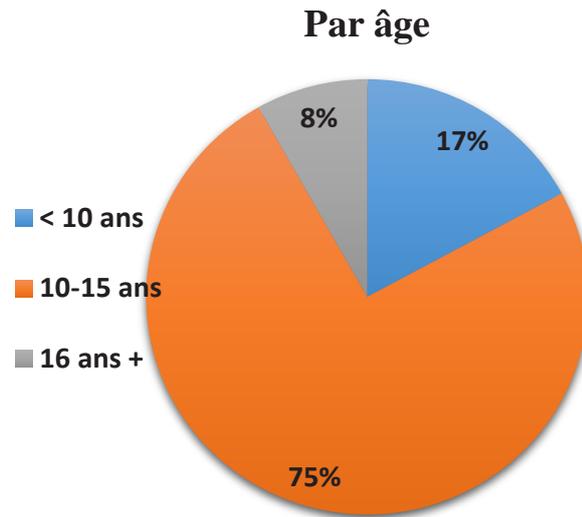
Par cycle



1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
7	3	11	0

CHAM

< 10 ans	44
10-15 ans	192
16 ans +	21



1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	hors cursus
122	112	1	22

Action culturelle

Le Conservatoire a programmé 78 actions de diffusion sur l'année scolaire 2022/2023 (concerts et spectacles professionnels, manifestations d'élèves, conférences...) avec près de 7000 personnes touchées.

I.6 PARTENARIATS

Sur les plans local, départemental, régional, et transfrontalier, les collaborations sont nombreuses et sont appelées à poursuivre leur développement avec les établissements scolaires, Conservatoires et écoles de musique (associatives et municipales), ainsi que les établissements d'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, le Conservatoire a noué et conclu au moyen de conventions, des partenariats nombreux :

Collège CARPEAUX

Ecole élémentaire du Cariot

Université de Valenciennes (UPHF et INSTS)

Association des Parents d'Elèves et Amis du Conservatoire (APEEAC)

Centre Communal d'Action Sociale de Valenciennes

Art Zoyd Studios

Espace Pasolini

Compagnie Zapoï

Le Phénix – Scène Nationale

Big Band du Hainaut

Brass Band Universitaire

Centre de Formation des Musiciens Intervenants

Association Printemps Roumain

Harmonia Sacra

Atelier Choral

Musique de l'Infanterie du Commandement des Musiques de l'Armée de Terre



I.7 LES RESSOURCES

Les moyens budgétaires

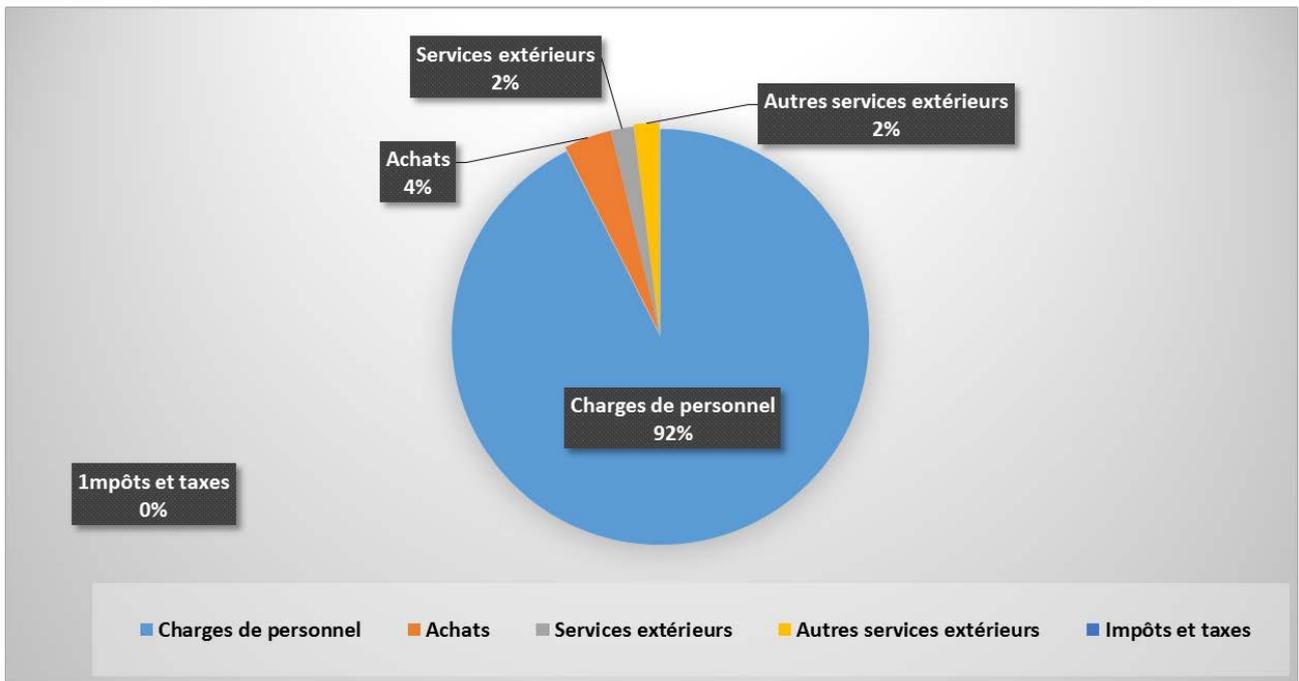
Le Conservatoire de Valenciennes s'appuie sur un budget annuel (investissement & fonctionnement) de près de 2 700 000 € (compte administratif 2022), hors charges indirectes.

La principale charge est la masse salariale (92% du budget de fonctionnement). Le budget propre de l'établissement - hors fluides et entretien du bâtiment – représente 8% du budget total de fonctionnement. Des efforts ont été faits au quotidien pour réduire ces dépenses, sans toutefois, jusqu'à ce jour, baisser le niveau de service proposé.

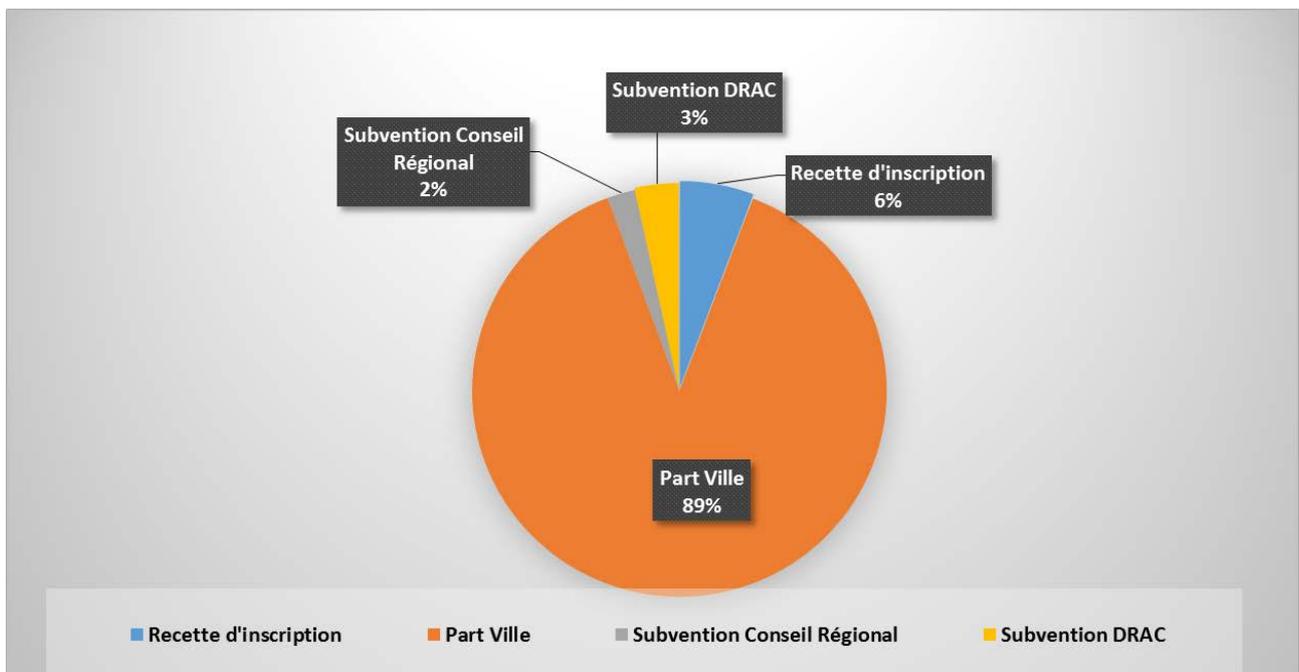
Le coût annuel moyen d'un élève inscrit actif est d'environ 3 250 € (compte administratif 2022).

Le fonctionnement de l'établissement est financé par la collectivité (89%), la DRAC (3%), la Région Hauts-de-France (2%) et les recettes propres (droits d'inscription, locations... 6%)

Dépenses réalisées (compte administratif 2022)

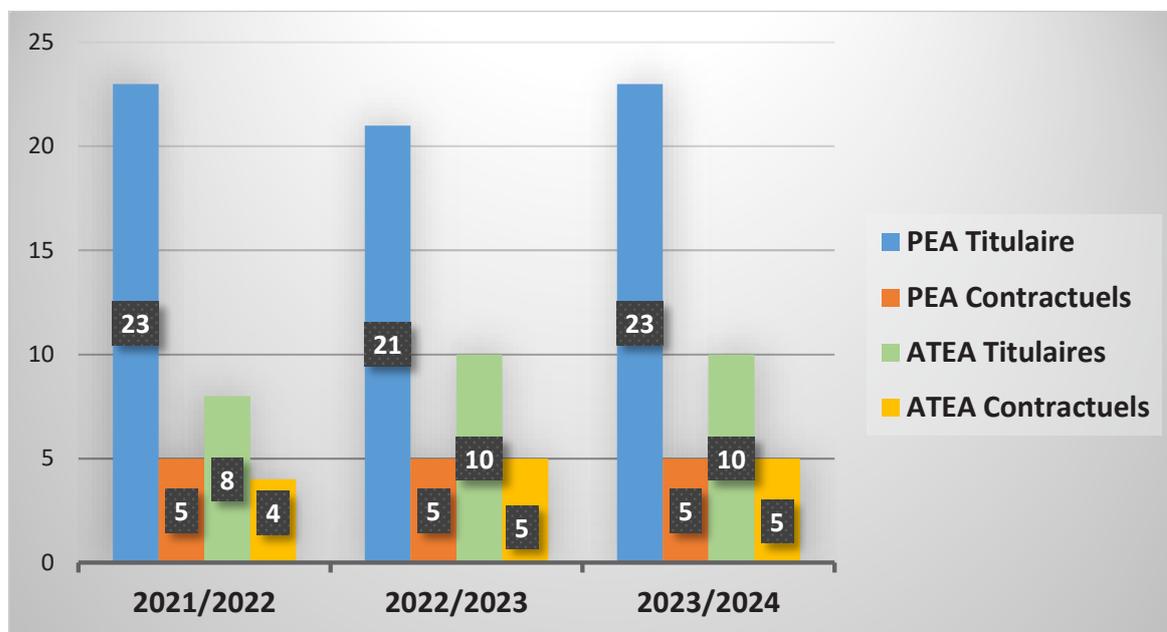


Recettes réalisées (compte administratif 2022)

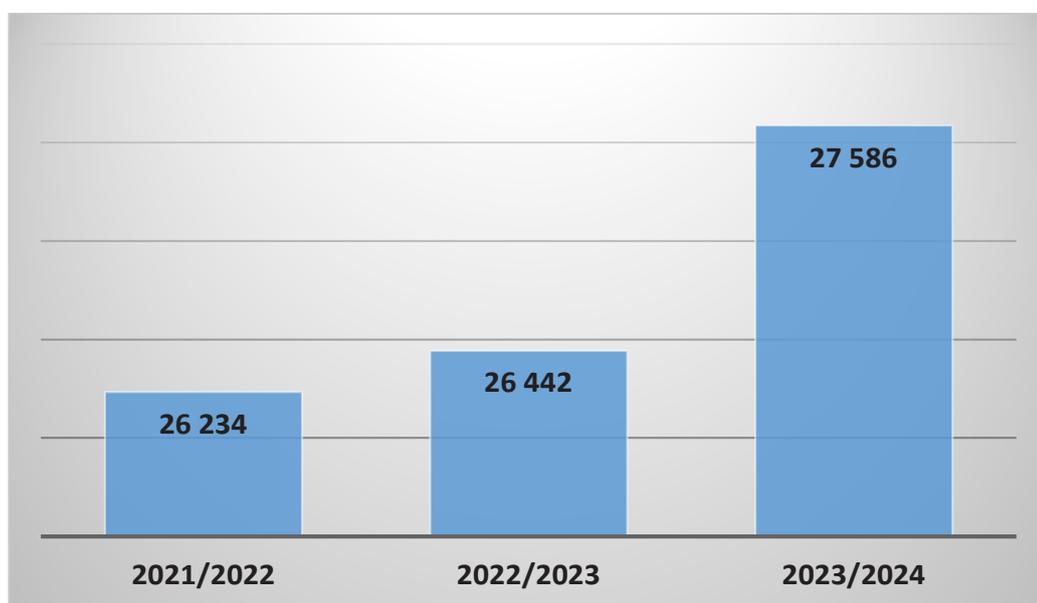


Les moyens humains

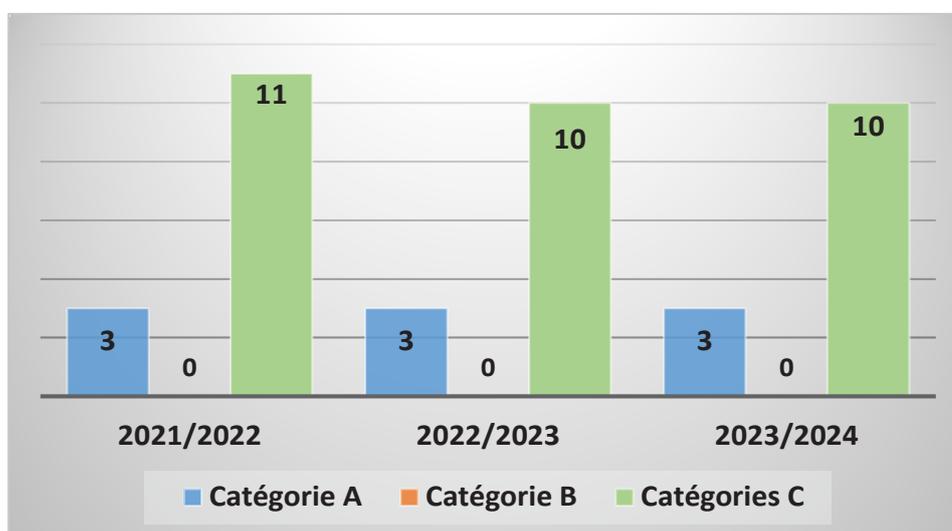
Années scolaires	Enseignants				
	PEA Titulaires	PEA Contractuels	ATEA Titulaires	ATEA Contractuels	Total
2021/2022	23	5	8	4	40
2022/2023	21	5	10	5	41
2023/2024	23	5	10	5	43



Heures d'enseignement annuelles	
2021/2022	26 234
2022/2023	26 442
2023/2024	27 586

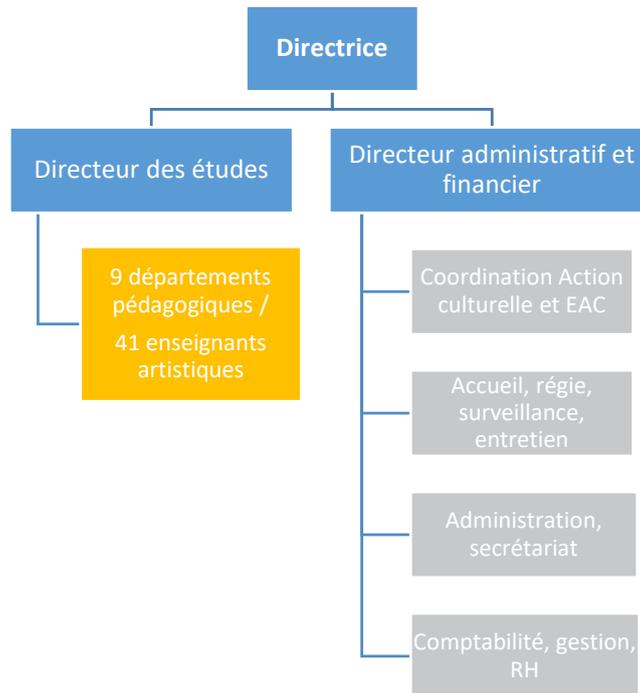


Années scolaires	Personnel administratif et technique			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
2021/2022	3	0	11	14
2022/2023	3	0	10	13
2023/2024	3	0	10	13



Années scolaires	Total Agents
2021/2022	54 (42,19)
2022/2023	54 (41,59 ETP)
2023/2024	56 (43,09)

ORGANIGRAMME DU CONSERVATOIRE AU 1^{er} Juin 2023



Les locaux

D'une surface totale de 2 480m², le Conservatoire de Valenciennes, implanté dans les locaux historiques de l'académie des Beaux-Arts, bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité immédiate des axes de transport (tramway, gare SNCF) et du centre-ville.

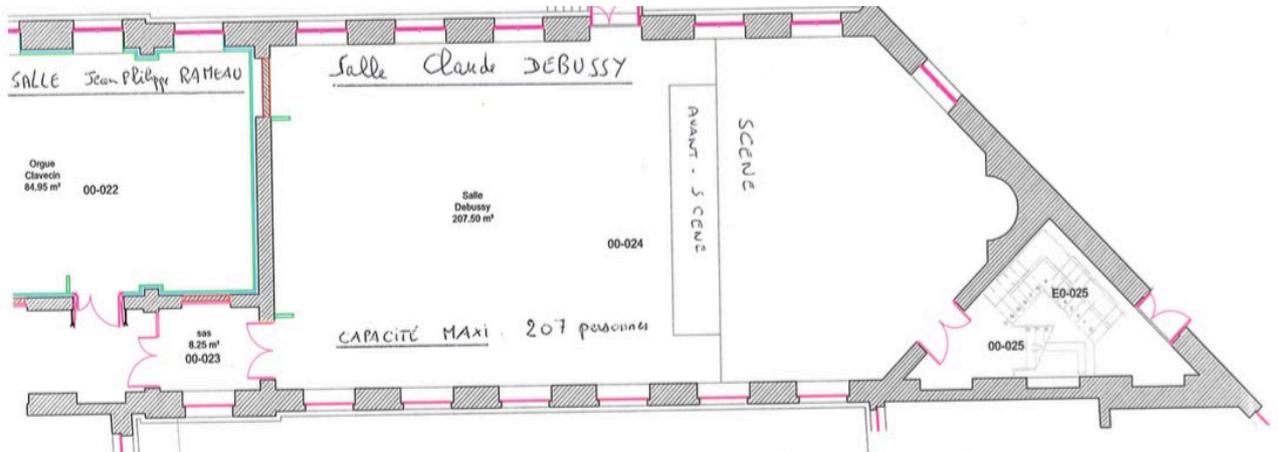
Il communique directement avec la médiathèque Simone VEIL et deux établissements scolaires publics (école élémentaire du Cariot et collège J.B. CARPEAUX) au sein d'un groupement architectural dont la construction s'étend du XV^{ème} au XX^{ème} siècle.



Valenciennes, vue aérienne du quartier St Nicolas

Salle Claude DEBUSSY (rez-de-chaussée) d'une capacité de 207 places assises

Cette salle, disposant d'une scène avec rideau, est utilisée pour les répétitions des orchestres et chœurs du Conservatoire, certaines auditions, notamment transversales (théâtre, danse).

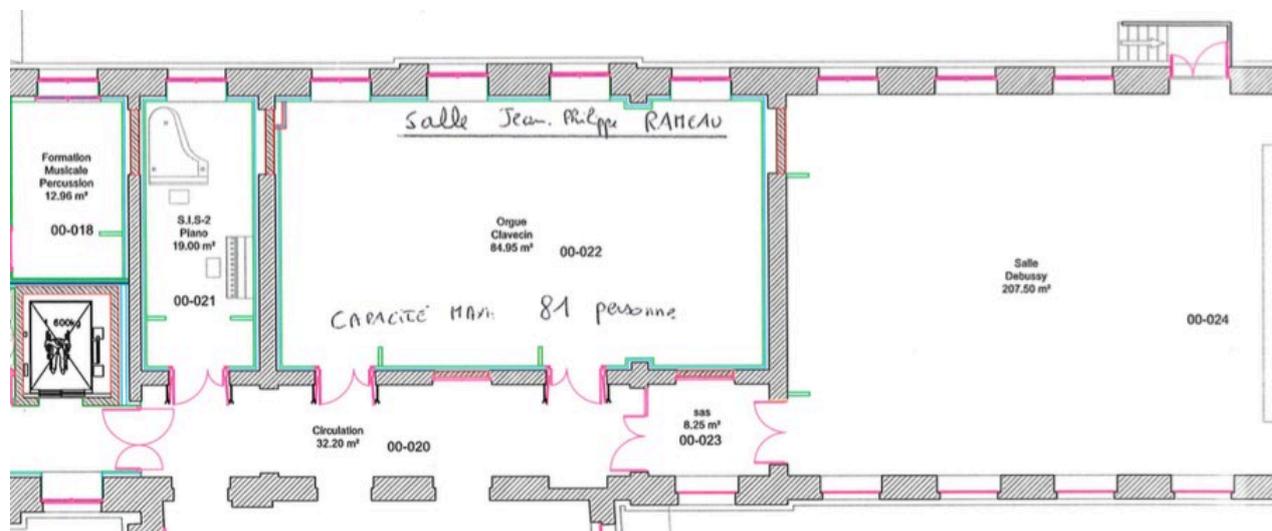


Liste des équipements (hors chaises et pupitres)

- 1 piano Steinway ½ queue B 211 (1984)
- 2 contrebasses ½ (orchestres)
- Matériel de percussion à usage des ensembles (orchestre d'harmonie et orchestre amateur) : vibraphone, xylophone, glockenspiel, cloches tubulaires, timbales (4), cymbales (4), gong, grosse caisse, batterie complète, chimes
- 2 amplificateurs
- 1 microphone

Salle Jean-Philippe RAMEAU (rez-de-chaussée) d'une capacité de 81 places assises

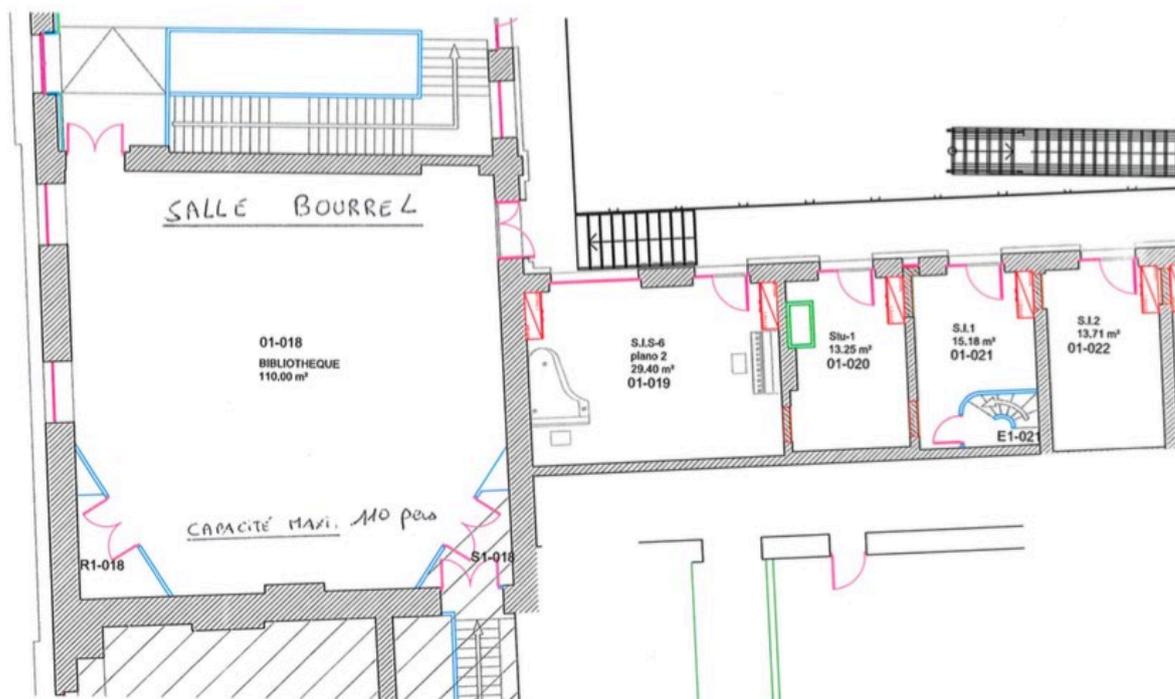
Cette salle est utilisée en priorité pour les répétitions de musique ancienne (orgue, clavecin), la musique de chambre et les actions nécessitant l'usage d'un matériel de diffusion sonore ou du rétroprojecteur (conférences, auditions avec support visuel, atelier d'improvisation générative assistée par ordinateur).



Liste des équipements (hors chaises et pupitres)

- 1 microphone 1 piano ¼ queue Yamaha C3 (1997)
- 1 orgue à tuyaux Claude JACQUART (1995), 2 claviers et pédalier, 5 registres
- 1 clavecin Reinhard VON NAGEL à 2 claviers (2012)
- 2 Enceintes Yamaha DBR 10 (700W)
- Ecran (toile) réglable motorisé
- Rétroprojecteur (2016)
- Humidificateur

Salle Yvon BOURREL (1^{er} étage) – ancienne bibliothèque d’une capacité de 110 places assises
Bénéficiant d’une acoustique très favorable, cette salle est affectée principalement aux cours de chant lyrique, aux auditions panachées (environ 30 annuellement) et aux évaluations.

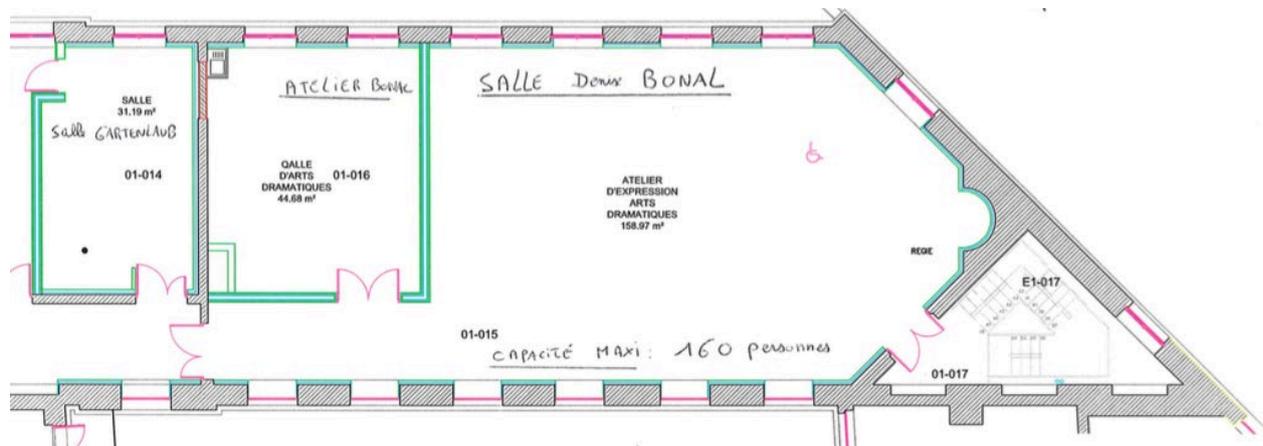


Liste des équipements (hors chaises et pupitres)

- 1 piano ¼ queue Yamaha C7 (2004)
- 1 batterie complète PEARL

Salle Denise BONAL (1^{er} étage) – salle de théâtre d’une superficie de 158 m²

Espace disposant de rideaux permettant la mise au noir et d’un équipement lumière perfectionné. Cette salle accueille également en résidence depuis 2017 les activités de la compagnie Zapoï, association liée par une convention avec la ville de Valenciennes.



Liste des équipements (hors chaises et pupitres)

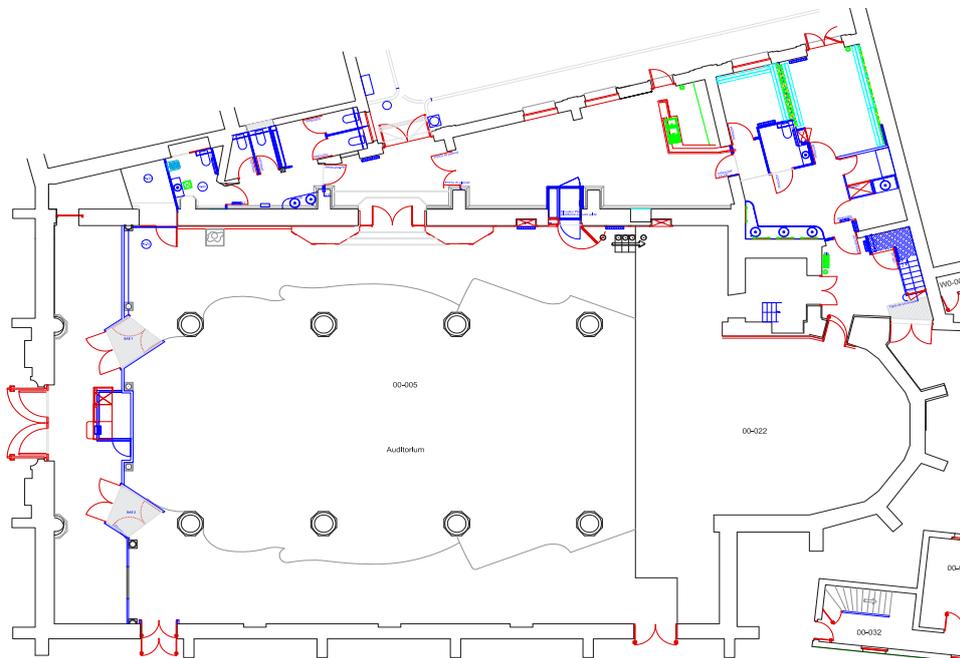
- 1 console lumière
- 1 piano numérique Yamaha Clavinova P80
- 4 Panneaux noirs
- 4 Fauteuils club
- 4 Tables

Présentation de l'Auditorium Saint Nicolas

Ancienne église des Jésuites, construite au XVII^{ème} siècle, désaffectée au culte et requalifiée en salle de spectacle en 1982, l'auditorium constitue un lieu de représentation exceptionnel pour les activités pédagogiques, de médiation et de diffusion du Conservatoire.

En effet, l'Auditorium offre une capacité d'accueil de 360 places assises.

La gestion administrative, logistique et financière de cette salle municipale est confiée au Conservatoire depuis 2016.



Liste des équipements (hors chaises et pupitres)

- 1 piano ½ queue BÖSENDORFER
- 1 console son/lumière
- 1 rideau de scène motorisé

Le parc instrumental

Le Conservatoire possède un parc instrumental relativement important et diversifié, égal entre les différents départements et cohérent face aux effectifs.

Néanmoins, les activités pédagogiques et de diffusion requièrent des investissements réguliers et importants afin de maintenir ce parc en bon état, en le renouvelant régulièrement, que ce soit celui utilisé pour les enseignements ou celui destiné à la location. Cela est le gage d'un enseignement et d'une diffusion de qualité mais aussi d'un accès de tous aux pratiques instrumentales et orchestrales.

De même, le stockage des instruments doit être amélioré et un nouveau local plus grand avec température et hygrométrie parfaitement régulées devra être identifié.



II. LE PROJET 2015/2022

II.1 Contexte de mise en œuvre du Projet d'établissement 2015/2022

Le projet élaboré et voté en 2015 s'est déroulé et achevé sur deux mandats politiques de même orientation (réélection du Maire sortant en 2020).

Ce projet a vu se succéder 3 directions et 2 directions des études dans un contexte de mise en œuvre également freinée par la crise sanitaire de deux années.

Par ailleurs, le Conservatoire est entré dans une période de renouvellement de son équipe pédagogique, dû à une vague de départs à la retraite.

II.2 Orientations portées par le Projet 2015/2022 et faits marquants

Pérenniser le classement du Conservatoire

Les axes principaux sont les suivants :

- Mettre l'accent sur les pratiques collectives : très fortes, diversifiées
- Consolider les liens avec l'Éducation Nationale : renforcer les CHAM
- Mettre en place une offre de parcours personnalisés
- Ouverture de la spécialité danse :
- Soutien à la pratique amateur

Rénovation du bâtiment

Les locaux du Conservatoire ont été entièrement restaurés et modernisés entre 2012 et 2016 pour un budget de 5,5 millions d'euros.

Financement de l'opération		
Organisme	Montant	Part
Autofinancement Ville de Valenciennes	3 964 160€	71,70%
FCTVA	829 338€	15,00%
FSIC Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole	735 420€	13,30%
Montant total	5 528 918€	100%

La superficie totale est passée de 2 014m² à 2 480m² avec une surface strictement dédiée aux pratiques musicales et théâtrales évoluant de 1 093m² à 1 535m².

Le choix a été fait de conserver un maximum d'espaces de grandes dimensions, susceptibles d'accueillir des manifestations publiques dans le champ de la musique et du théâtre.

Les travaux ont été pensés pour optimiser la surface déjà utilisée et l'aménagement du premier étage de l'aile Debussy, historiquement dédiée aux Beaux-Arts.

L'ensemble des salles furent accessibles dès la rentrée de septembre 2025 aux fauteuils roulants et aux poussettes.

La seconde salle de pratique collective fut aménagée pour recevoir l'orgue à tuyaux à la même échéance.

La nouvelle superficie des salles de Formation Musicale a permis dès mai 2015 de proposer un axe pédagogique autour du mouvement et du corps.

L'Art dramatique s'est doté d'une salle spécifique d'une superficie appropriée au travail, aux auditions et mises en situation.

La salle de MAO et traitement de son, fut opérationnelle à la rentrée de septembre 2015 avec 20 postes équipés des logiciels Finale, Sibelius et Protools.

Développer l'EAC

Le développement de l'EAC était déjà au cœur du précédent projet d'établissement avec une première priorité mise sur la toute petite enfance, la création d'un deuxième poste de directeur concretisé en 2022, ainsi qu'une réflexion autour d'une structuration d'une politique EAC à l'échelle de l'agglomération.

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif
2021 > 2022	12	47	1310
2022 > 2023	14	52	1400

Faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Construction d'un plan de formation autour de l'autisme, l'accueil des personnes en situation de handicap et de la méthode Dolce.

Dans le cadre des travaux une attention particulière a été portée sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : rampe d'accès, espaces de circulation mis aux normes, création d'un ascenseur.

Développer les partenariats

Le développement des partenariats reposait sur les propositions suivantes :

Assumer le rôle ressource du Conservatoire par la mise en place de deux conventions de mutualisation et de partenariat pédagogique autour d'un premier cycle commun, liant le Conservatoire de Valenciennes à des écoles de musique du territoire : Anzin, Marly, Saint-Saulve, Denain et Saint-Amand-les-Eaux.

Partenariats associatifs avec objectifs pédagogiques (Art Zoyd, Compagnie Zapoï)

Développer les liens à l'international, notamment avec les établissements d'enseignements artistiques de pays frontaliers, notamment la Belgique et plus lointains par les liens privilégiés de professeur du Conservatoire avec des collègues étrangers et le biais des partenariats avec les villes jumelles de Valenciennes

Valoriser la parthèque et les ressources documentaires

Numériser et organiser la bibliothèque et la parthèque du Conservatoire pour une fluidification des prêts et mises à dispositions aux élèves et professeurs en envisageant une mutualisation des stocks avec la médiathèque ainsi qu'une mise en cohérence de fonctionnement informatique et de classement des deux institutions.



III. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2023/2029

Du projet précédent, un diagnostic a été établi afin de définir les axes et enjeux du nouveau projet.

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">•Établissement classé par l'État•Équipe pédagogique hautement qualifiée, impliquée et investie•Politique de partenariats déjà très engagée•Manifestations d'élèves•Diversité des pratiques collectives riches en orchestres•CHAM collègue•Cycle 3 dynamique•Bonne insertion en études supérieures•Communication active	<ul style="list-style-type: none">•Reconnaissance comme pôle ressource départemental•Développement de l'EAC hors et cadre scolaire•Projet de diffusion•Développement pluridisciplinaire•Diversité des esthétiques enseignées•Département vocal à développer•CHAM primaire•Département théâtre à étoffer•Promouvoir l'innovation et la création•Structurer les ressources documentaires en un véritable centre de documentation•Démarches administratives

III.1 UN CONSERVATOIRE ACCESSIBLE, INCLUSIF ET PARTICIPATIF

L'accès à la culture est un droit pour tous. Inscrit dans différents textes, il constitue un enjeu majeur tant sur le plan national qu'international, contribuant à l'inclusion et la cohésion sociale. En effet, les droits culturels sont au cœur des droits de l'Homme, « droits indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité² ». Ils sont incontournables de la paix sociale et regroupent trois domaines dans le respect de la diversité culturelle (« la défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine³ ») : liberté de création et de diffusion, droit de participer à la vie culturelle, droit de participer à l'élaboration des politiques culturelles.

Les établissements d'enseignement artistique en tant que service public se doivent de participer à la garantie de ces droits et à l'accès à l'art.

De plus, pour que le public du Conservatoire soit représentatif de la société dans laquelle il évolue, nous devons avoir la capacité d'accueillir largement et d'accompagner une grande diversité de profils d'élèves.

Au travers de ces différents objectifs, nous cherchons à promouvoir la diversité d'origines, de profils, des artistes présents sur les scènes amateurs ou professionnelles.

² Extrait de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948

³ Extrait de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité Culturelle, 2 novembre 2001

III.1.1 Aller vers une plus grande diversité des publics

Développer l'accueil des personnes en situation de handicap

Suite à la loi du 11 février 2005, l'accueil des personnes en situation de handicap est une obligation nationale, affirmant le principe « d'accès à tout pour tous ».

Après les travaux de rénovation, permettant désormais un accès physique facilité, le Conservatoire a maintenant la volonté et l'ambition d'améliorer son accès pédagogique et artistique, offrant ainsi une ouverture plus large pour les personnes porteuses d'un handicap de quelque nature que ce soit.

Un état des lieux évaluant, sur le territoire, les ressources, les dispositifs et les besoins d'enseignement artistique sera préalablement réalisé à la mise en place des dispositifs suivants :

Adapter le projet aux objectifs et besoins de l'élève : bien orienter

Afin d'orienter le mieux possible l'élève, un temps de dialogue permettant de poser un diagnostic des besoins, des attentes, des possibilités devra être posé.

Il est en effet, nécessaire de partir de leurs besoins, afin de ne pas les mettre en difficulté, d'être cohérent, constructif et trouver une pertinence à l'apport de la pratique artistique.

L'ensemble des partenaires concernés devra rester attentif tout au long de l'année afin de contrôler si l'orientation convenue est toujours adaptée. Rien ne doit être figé dans le temps, et il est important de faire preuve de souplesse en se laissant la possibilité de réorienter à tout moment en permettant par exemple les passerelles entre cursus traditionnel et parcours personnalisé.

Veiller à l'inclusion dans les cours collectifs

Si un parcours personnalisé, « sur mesure » ou l'accès à des ateliers semblent les plus spontanément proposés, l'orientation privilégiée devrait rester le plus possible, le cursus traditionnel, en mettant en place une pédagogie différenciée et en veillant à la mise en place d'éventuels aménagements (durée des cours, supports pédagogiques adaptés...) y compris lors des évaluations, le cas échéant, afin de respecter l'égalité des chances.

Facteur de sociabilisation, d'ouverture d'esprit et de tolérance, la mixité au sein des cours et/ou ateliers collectifs est en effet à encourager.

Une attention particulière devra être portée sur le regard des autres élèves en favorisant le dialogue, ou encore les rencontres avec des professionnels, à travers des spectacles...

Néanmoins, il est également important de ne pas stigmatiser, ou de trop mettre en lumière leurs « différences » et les considérer comme des élèves lambda avec leurs spécificités.

Développer les partenariats spécialisés

L'accès à l'éducation artistique et culturelle aux personnes en situation de handicap doit s'organiser autour d'une dynamique partenariale importante, plusieurs acteurs étant mobilisés.

Le Conservatoire souhaite désormais créer des partenariats avec des institutions médico-sociales, les classes ULIS des écoles valenciennes pour construire en étroite concertation, une offre d'ateliers dédiés au partage d'une activité artistique entre leurs publics et nos élèves et d'actions de diffusion.

Nommer un référent handicap

Interlocuteur privilégié, le référent handicap est une personne ressource de l'équipe pédagogique, occupant une place centrale entre l'ensemble des acteurs (élèves, familles, enseignants, administration, structures spécialisées...), veillant au suivi régulier de la scolarité (affiner les

besoins, aménager, rediriger...), pouvant conseiller, mais surtout être force de proposition que ce soit dans le domaine de la formation ou dans l'élaboration de projets.

Par ailleurs, sa présence au sein de l'établissement présente également un côté rassurant pour tout le monde.

Une telle ressource est à identifier et à nommer au sein du Conservatoire.

Encourager la formation des professionnels

Outre les actions de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap qui sont une obligation légale ⁴, la construction d'un plan de formations s'appuyant sur des organismes de formations spécialisées ou des structures ressources, telles que MESH, est indispensable afin d'accompagner nos équipes dans cet ambitieux programme, leur permettant de s'adapter aux besoins en adaptant les savoir-faire et les savoir-être, tout en développant de nouvelles compétences et connaissances.

Accueillir tous les âges et s'adapter à chacun

L'inclusion étant au cœur de ce projet, nous travaillerons à adapter au maximum les parcours pour rendre accessible notre offre à toutes et tous.

L'offre destinée aux tout-petits

Les bienfaits de la musique sur les tout-petits ne sont désormais plus à démontrer : développement des capacités d'apprentissage, du langage, de la sociabilisation, favorise la créativité, la découverte de son corps, aide à calmer et à gérer ses émotions...

Le Conservatoire a la volonté de participer à cette entrée dans la vie et à la construction de ces jeunes enfants en :

- Mettant en place un atelier musical « parents-enfants de 0 à 3 ans » permettant également de renforcer les liens qui unissent l'enfant à l'adulte
- Repensant l'offre et l'organisation pour les 3 – 6 ans avec la création d'un cycle « Premiers pas » composé de deux années de Jardin Musical (Petite et Moyenne section de maternelle), la création d'un cycle « Découverte », composé d'une année d'éveil (Grande section de maternelle). Cette année d'éveil pourra être enrichie par un atelier de pratique collective cordes frottées inspiré de la pédagogie « *Colour Strings* ». Ce cycle s'achèvera par une année d'initiation musicale complétée par un parcours découverte des instruments (CP).

Enrichissement de l'offre en parcours personnalisés

Bien que le Conservatoire ait déjà renforcé son offre de parcours personnalisés, notamment face à un public adulte de plus en plus présent, aux emplois du temps scolaire de plus en plus contraints ou encore à la baisse de motivation pouvant survenir au moment de l'adolescence. Il convient maintenant de poursuivre le développement de l'offre destinée à de nouveaux publics. Cette prise en compte des besoins individuels spécifiques permet d'interroger notre rapport à un modèle pédagogique hérité du passé et participe à l'évolution positive de notre projet pédagogique.

⁴ Article L4142-3-1 du 5 août 2015 du Code du travail

- Les parcours accessibles aux débutants⁵
 - Création d'un parcours adolescents musique

Le Conservatoire voit de plus en plus d'adolescents manifester le souhait de débiter des études musicales. Actuellement, aucune offre de cours de Formation Musicale ne leur est destinée. Ils ont alors le choix de suivre les cours avec les enfants ou le niveau des adultes, ce qui créé dans les deux cas, un décalage social nuisant à leur motivation et conduisant le plus souvent à un abandon des études.

Dès la rentrée 2023, deux niveaux de FM leur seront spécifiquement destinés avec adaptation des contenus, des méthodes pédagogiques (pédagogie de projet, numérique, lien accru avec l'instrument...) et des évaluations. L'objectif restant néanmoins l'acquisition des compétences correspondant à une fin de cycle de cursus traditionnel.

- Création d'un parcours adultes musique clairement identifié

De même que les adolescents, de plus en plus d'adultes poussent les portes du Conservatoire. Les raisons sont multiples : souhait de débiter une pratique impossible étant plus jeune, souhait de débiter en même temps que son enfant, souhait de reprendre une pratique longtemps arrêtée...

- Les parcours accessibles après l'obtention d'une attestation de fin de cycle

L'enjeu est de donner un vrai sens à ces parcours sans brader la qualité d'enseignement.

Il faut veiller à ce que le choix de ce parcours ne soit pas une voie sans issue, dans l'attente d'un arrêt. Malheureusement, certains enseignants voient encore dans ces cursus une voix moins « noble », voire même un échec (de l'élève mais aussi d'eux-mêmes), ce qui motive moins leur investissement ou leur réflexion pédagogique.

Dans cet objectif il sera proposé :

- Création d'un parcours projet
- Donner une meilleure visibilité au parcours soutien à la pratique amateur

Ces parcours font préalablement l'objet d'une rédaction de document (actuellement en cours d'élaboration) justifiant la demande d'accès en parcours personnalisés et expliquant le projet visé. Une commission pédagogique composée d'un membre de la direction, des coordinateurs et enseignants des départements concernés se réunira et accordera ou non l'entrée dans un parcours personnalisé. En cas d'acceptation, la commission déterminera en fonction du projet, la durée du parcours et les modules à suivre dans une limite de deux par an.

Accroître la communication sur les ateliers

Le Conservatoire possède une offre importante de pratiques collectives et d'ateliers qu'il est possible de suivre en discipline unique. Cependant cette possibilité n'est pas encore entrée dans les habitudes et fait encore preuve d'un manque de connaissance auprès du public. Il est donc désormais important de mettre ce dispositif en avant et d'en faire une communication spécifique accrue.

[Poursuivre le renforcement des CHAM](#)

Les CHAM accueillent des élèves du CE1 à la 3^{ème} désireux d'allier une pratique musicale et l'école.

Ce dispositif permet d'accueillir des élèves issus d'horizons sociaux culturels très divers.

⁵ Ces parcours sont diplômants et ne concernent que la spécialité musique pour l'instant

L'objectif premier est de permettre à des enfants motivés, prêts à s'engager dans une pratique, d'accéder au Conservatoire alors qu'ils n'en auraient peut-être pas eu la possibilité en dehors de ce cursus.

La CHAM vocale école élémentaire Cariot

Le partenariat avec l'école Cariot est relativement récent (ouverture de la CHAM en 2013), n'a jamais été clairement défini et vit un peu dans l'ombre de la CHAM collègue.

Il convient désormais de l'enrichir en lui donnant une véritable identité vocale (mise en place d'un cours de technique vocale en renfort de la pratique du chant choral dès la rentrée 2023), ainsi que visibilité propre à travers divers actions : présence lors de la Nuit des Conservatoires, projets d'envergure autour de la création d'opéra pour enfants...

L'écriture d'un projet pédagogique, inexistant jusque-là, est actuellement en cours d'élaboration afin de définir sa philosophie et ses objectifs, dont l'un des enjeux sera d'établir une passerelle avec le collège pour faciliter et encourager la poursuite du dispositif en 6^{ème}.

Par ailleurs, il est intéressant de préciser que des élèves des classes ULIS sont inscrits en CHAM. Cependant, une meilleure prise en compte des besoins, ainsi qu'une meilleure communication/collaboration entre les équipes est nécessaire.

La CHAM instrumentale collège Carpeaux

Le partenariat avec le collège Carpeaux est historique et très fort. Actuellement, 257 élèves sont inscrits en classe CHAM et les effectifs y sont en constante hausse (ils seront 270 à la rentrée 2023, suite aux tests réalisés dernièrement).

La proximité des deux établissements (communication par une porte commune) et la collaboration entre les équipes de direction, pédagogiques et administratives, aisée et fluide, permettent l'émergence de projets d'envergure ou d'actions communes, tels que la tenue de journées portes ouvertes communes.

Compte-tenu du changement récent de direction du Conservatoire, le nouveau Projet pédagogique est en cours de réflexion. Il portera notamment une attention particulière sur l'enjeu de la continuité au Conservatoire à l'issue de l'année de 3^{ème}, aucun lycée de Valenciennes ne proposant un bac S2TMD.



III.1.2 Les instances de concertation, d'échanges et de participation

Ce projet souhaite également s'appuyer sur des démarches participatives fortes en impliquant l'ensemble des élèves, leurs familles, les agents du Conservatoire et les partenaires.

Conforter les instances de concertation

Le Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est lieu de dialogue et d'échange d'informations, contribuant à l'élaboration des propositions d'orientations du projet d'établissement et participant à l'évaluation des actions mises en œuvre. Il se réunit une fois par an en fin d'année scolaire et est composé :

D'un élu de la collectivité

De la DGA déléguée à la Proximité et la Ville dynamique

De l'équipe de direction du Conservatoire

Des représentants du personnel pédagogique, administratif et technique élus pour un mandat de 2 ans

Des représentants des élèves (CHAM, Coursus traditionnel musique, cursus traditionnel théâtre et COP) élus pour un mandat de 2 ans

Des partenaires institutionnels et associatifs

Actuellement, il n'y a pas de représentants des parents d'élèves, or il nous apparaissait indispensable qu'ils soient représentés, c'est pourquoi des élections sont mises en place cette année pour le CE de juillet 2023.

Le Conseil Pédagogique

Composé de l'équipe de direction, des coordinateurs de département, et de la coordinatrice action culturelle, le conseil pédagogique se réunit toutes les 5 – 6 semaines. Il émet des propositions sur toutes les questions pédagogiques de l'établissement et participe à la conception, la mise en œuvre et la coordination de ses différents projets.

Les coordinateurs du département sont désignés par la direction du Conservatoire (modalités de candidatures et de désignation inscrites dans le Règlement Intérieur) pour une durée de 2 ans. Le conseil pédagogique est également l'occasion pour eux de faire les remontées de leur département.

Les concertations de département

Les départements se réunissent à l'initiative du coordinateur de département ou dès lors qu'il est saisi d'un sujet nécessitant une concertation de département.

Ils assurent le suivi des élèves, l'élaboration ou le suivi de projets propres au département.

La direction du Conservatoire se réserve le droit d'être présente en cas de litiges ou de validation nécessitant son aval.

L'écoute de l'utilisateur et de la population

Le Conservatoire souhaite favoriser les dynamiques de participation et coopération.

La particularité des Conservatoires est d'accueillir des élèves de catégories d'âge, sociales, culturelles très variées, de profils différents et d'attentes diverses, c'est pourquoi il est indispensable que tous puissent avoir une voix afin que nous puissions répondre au mieux à leurs besoins.

Création d'un conseil d'élèves et d'outils

Lieu d'accueil de la jeunesse, le Conservatoire doit impliquer davantage les élèves dans la vie au quotidien de l'établissement mais aussi dans l'évaluation de nos propositions pédagogiques. De plus, l'idée d'une boîte à idée destinée à l'ensemble des usagers pourra voir le jour.

Contribuer à redonner une dynamique à l'APEEAC

Une association des parents d'élèves existe au Conservatoire, néanmoins, elle ne compte plus que très peu de membres.

Elle a perdu en visibilité (certains usagers ignorent même son existence) et donc en activité.

Le Conservatoire lui offre la possibilité de tenir des stands lors de ses grands événements tels que les journées portes ouvertes, la Nuit des Conservatoires ou encore durant tous les mercredis de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint.

III.1.3 Garantir l'égalité et lutter contre les idées-reçues

Adoption d'une tarification sociale

Une nouvelle politique tarifaire a été adoptée en juin 2022 à destination des familles valenciennes.

Basée sur le quotient familial, cette nouvelle grille tarifaire permet à chaque élève valenciennois de bénéficier d'un tarif personnalisé en fonction des ressources et de la situation sociale de son foyer. Il s'agit pour la Ville de mieux prendre en compte la diversité leurs situations sociales et de renforcer l'égal accès de tous à la culture.

Promouvoir l'égalité femmes/hommes

Notre mission éducatrice est primordiale en la matière. Dès le premier accueil, il faut que la référence aux stéréotypes genrés soit battue en brèche et remplacée par une approche valorisant les effets bénéfiques de la mixité et l'épanouissement possible partout pour garçons et filles.

Ainsi, nous proposons de mettre en lumière des artistes femmes souvent invisibilisées au cours de l'Histoire dans nos programmes pédagogiques et nos actions artistiques (mois de la femme en mars 2024 avec concerts, conférences...) mais également en organisant des rencontres régulières avec des artistes professionnels qui pourraient contribuer à changer les mentalités.

Les Conservatoires, « des lieux fermés élitistes »

L'idée-reçue fréquemment entendue serait que les Conservatoires, mais plus généralement l'enseignement artistique sont élitistes, c'est-à-dire qu'ils seraient réservés à une certaine classe sociale, ou intellectuelle. C'est d'ailleurs parce que la pratique des arts est exigeante qu'elle est souvent jugée ainsi. Faire évoluer cette idée est un combat de tous les jours qui passe par la mise en place d'un projet artistique et culturel accessible à tous, démocratique, cohérent avec son territoire.

Cela peut prendre la forme d'actions plus ludiques, telles que les journées portes ouvertes (une en juin et une fin août/début septembre) ou la Nuit des Conservatoires, en sortant de ses murs pour aller offrir des actions de diffusion à des personnes qui n'y ont pas accès. C'est dans cet esprit qu'a été pensée la programmation de la fête de la musique 2023 puisque les enseignants et les élèves du Conservatoire se rendront dans une crèche, deux EHPAD et à l'hôpital de Valenciennes. Le

Conservatoire ambitionne également de se produire dans des lieux plus insolites tels que le centre commercial (fête de la musique 2022, festivités de Noël...).

Malheureusement, les Conservatoires aujourd'hui manquent encore cruellement de visibilité auprès du grand public, même si une émission comme « Prodiges » a vu le jour. On peut aussi déplorer l'absence d'ambassadeurs de marque, comme dans le sport.



III.2 UN CONSERVATOIRE, ACTEUR ÉDUCATIF ET CULTUREL DE TERRITOIRE

Véritable service public de proximité, le Conservatoire ambitionne, à travers les missions qui lui sont confiées, de rayonner sur une aire la plus large possible, d'aller à la rencontre, de créer les conditions d'un maillage territorial où il serait un acteur incontournable de l'identité culturelle de sa collectivité.

III.2.1 Développer, élargir, et diversifier une EAC dynamique

Mise en œuvre par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, l'EAC est désormais une politique culturelle et éducative pilotée par un Haut Conseil qui, depuis 2015, propose des orientations en matière d'éducation artistique et culturelle. Cette politique volontariste affirme que les arts et la culture favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même et contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité.

Au-delà du développement de la créativité des enfants, l'EAC concerne tous les âges et s'ouvre à toutes les expériences interrogeant notre rapport sensible à l'espace, au temps, au monde et à la société. Elle repose sur trois piliers : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la connaissance des arts, de la culture et de leur histoire et la pratique des arts et de la culture.

La ville de Valenciennes, à travers ses équipements culturels en fait une priorité.

L'EAC en lien avec l'Éducation Nationale

Le Conservatoire a considérablement développé ses actions d'EAC en milieu scolaire et s'est doté depuis 2023 d'un deuxième poste de directeur à temps complet, permettant de poursuivre ce développement dans les années à venir.

Diversifier les offres

Le Conservatoire est également présent dans le catalogue de l'offre éducative de la Ville de Valenciennes en proposant 3 parcours d'actions. Il convient à présent de développer cette offre en diversifiant le champ et la nature et l'esthétique des actions (offre en actions de diffusion avec rencontre des artistes, encourager les projets de création, d'improvisation, de musique traditionnelle, moduler la durée des projets...)

Compter sur l'implication de tous

Le Conservatoire envisage également d'encourager l'ensemble des enseignants à participer aux missions d'EAC confiées à l'établissement en faisant évoluer leur fiche de poste. Ainsi ces missions seront clarifiées, repensées et permettront d'ouvrir ces actions au théâtre.

Nommer un professeur coordinateur EAC

La nomination d'un professeur coordinateur EAC en soutien et renfort à la coordinatrice de l'action culturelle viendra apporter un relai sur le terrain, sera un interlocuteur privilégié clairement identifié. Cela permettra de fluidifier la communication des informations, d'impliquer davantage, d'organiser, et de créer du lien entre les différents acteurs. Il sera également force de proposition dans l'émergence des projets.

Proposer de nouveau des actions dans le cadre du Plan Chorale

Les actions du Conservatoire dans le cadre du Plan Chorale ont été suspendues en raison de la crise sanitaire et de la période d'intérim de direction qui n'avaient pas permis le dépôt d'un dossier pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conservatoire se réengage donc dès la rentrée 2023 dans quatre actions très diverses (lien avec la saison culturelle et le spectacle vivant, projet de création de musique mixte, lien avec les élèves du Conservatoire...) et à destination de différents publics (enfants de 6 à 17 ans) et a la volonté de pérenniser son engagement dans ce cadre en renouvelant chaque année ses propositions d'actions.

L'EAC hors cadre scolaire

Si le Conservatoire est plutôt dans une dynamique d'actions EAC en milieu scolaire, ses actions sont à développer dans le cadre extrascolaire.

Il est bien sûr important de les conserver « hors les murs » afin d'aller directement au contact des publics, mais il est également important de montrer aux personnes touchées, et ce quel que soit leur âge, qu'elles ont toute leur place au sein du Conservatoire. C'est avec cette idée qu'ont été définis les objectifs suivants.

Porter et soutenir des projets collaboratifs

Faire émerger des projets qui réuniraient élèves du Conservatoire et public extérieur tout en favorisant la mixité intergénérationnelle. Encourager les rencontres permet une cohésion sociale dans un climat de tolérance.

De plus, la réalisation et la participation à des projets est toujours source de confiance et d'estime de soi.

Sensibilisation à la musique et au théâtre

Il convient de développer des actions de sensibilisation plus régulières destinées principalement aux habitants des quartiers relevant de la politique de la ville et aux habitants éloignés géographiquement parlant (Actions de diffusion au sein des maisons de quartier ou chez l'habitant, présentation d'instruments...)

Développer les actions dans les établissements de santé

Il convient également de développer des actions au sein des EHPAD, de l'hôpital (hall, service gynécologique, pédiatrique...), des structures spécialisées dans l'accueil de personnes en situation de handicap, que ce soit sous la forme de diffusion de concerts, spectacles, d'interventions régulières ou encore pour répondre à une attente spécifique de la structure, tout en portant une attention particulière à la formation des enseignants-intervenants.

Poursuivre les actions en direction des tout-petits

Le Conservatoire poursuit toujours la volonté d'apporter un accès à l'art dès le plus jeune âge. Ainsi les différentes collaborations avec les crèches ou le RAM (ateliers au Conservatoire, « bébé concert »...) vont se poursuivre tout en menant une réflexion sur un renouvellement des actions en l'ouvrant également au théâtre.



III.2.2 Identifier une saison culturelle

Les Conservatoires sont reconnus comme étant des lieux de diffusion et de création à part entière contribuant à accroître leur rayonnement. Les actions de diffusion se situent précisément à la croisée des missions d'enseignement et des missions territoriales des Conservatoires.

Le Conservatoire a le souhait d'élaborer une saison culturelle identifiée, cohérente et pertinente au regard des objectifs pédagogiques (ouverture d'esprit, découverte, rencontres, éveil de la curiosité...) s'adressant néanmoins à tous les publics dès le plus jeune âge (création d'une saison des contes musicaux)

Riche et variée, elle favorise une diversité d'esthétiques (musique classique, musique contemporaine, musique du monde, musiques actuelles...), la pluridisciplinarité (scènes ouvertes musique/théâtre...), la création, la venue d'artistes de renommée internationale...

De plus, il est important de mettre en avant les enseignants du Conservatoire et de valoriser leur statut d'enseignant-artiste, ainsi que mettre à l'honneur les jeunes talents du Conservatoire.

La saison culturelle du Conservatoire permet également l'émergence de projets partenariaux et participatifs. Elle est le lieu idéal de l'expérimentation, de la place laissée aux propositions artistiques des élèves favorisant ainsi leur autonomie et leur créativité.

En la diffusant sur l'ensemble de la collectivité, elle participe à l'éducation des élèves, leur permettant de découvrir plus largement leur territoire et son patrimoine.

Encourager les collaborations et les projets d'envergure

Les collaborations et les projets artistiques sont des moments fédérateurs, enrichissants et valorisants pour l'ensemble des acteurs. Ils peuvent prendre différentes formes : collaborations entre les classes et les différents départements du Conservatoire, collaborations pluridisciplinaires en interne (musique/théâtre) avec des partenaires externes, collaborations regroupant plusieurs Conservatoires et/ou écoles de musique, collaborations avec le tissu associatif.

Ces collaborations encouragent l'émergence de projets importants, motivant les élèves et leur offrant de beaux moments de partage et une autre expérience de la scène.

Propositions d'action : Projet de comédie musicale avec le CRD de Cambrai, production d'opéras (*Don Giovanni* de Mozart, *Carmen* de Bizet en partenariat avec le phénix, scène nationale et la compagnie Miroirs Étendus), production du grand répertoire théâtral (*Antigone* de Cocteau...), etc...

Créer des rendez-vous réguliers

La saison sera composée d'actions « fixes », telles que les journées portes ouvertes, les scènes ouvertes, la semaine de festivités de Noël, la Nuit des Conservatoires, le mois de la femme, ou encore la remise des diplômes accompagnée par un concert « jeunes talents ». L'objectif est de pérenniser ces actions afin de leur donner une meilleure visibilité tout en fidélisant un public.

Les spectacles éducatifs

Les actions de diffusion peuvent prendre la forme de spectacles éducatifs portant un message de sensibilisation à destination des publics scolaires ou du tout public (exemple : Spectacle « *Dans les yeux de Léna* » par la compagnie Théâtre de l'Alambic, retraçant le parcours de Léna atteinte du syndrome de Rett)

III.2.3 Poursuivre le développement et l'évolution des partenariats

Le Conservatoire s'inscrit actuellement dans un réseau de partenaires multiples, et de différentes natures qu'il s'agit de consolider et renforcer.



Les partenaires associatifs et institutionnels

Le Conservatoire souhaite développer et faire évoluer ses partenariats associatifs et institutionnels vers un cadre pédagogique. Ainsi une réflexion en est cours avec les partenaires suivants :

La Compagnie Zapoï afin de créer et mettre en place une option marionnettes pour la spécialité théâtre

Art Zoyd Studios afin de créer des ateliers de MAO, d'aborder la création de musique mixte et les techniques de studio

L'Espace Pasolini afin d'ouvrir aux musiques du monde traditionnel et à l'improvisation

Harmonia Sacra afin de créer des ateliers de musique baroque

Le Brass Band du Hainaut afin d'offrir une nouvelle offre de pratique collective pour les élèves de cycle 3

Le phénix, scène nationale afin de favoriser les partages de scènes entre élèves et artistes et en permettant aux élèves inscrits en COP de découvrir les métiers du spectacle vivant dans le cadre des stages en milieu professionnel

L'Atelier Chorale

Les partenaires internes à la collectivité

Le Conservatoire est aussi le partenaire de plusieurs services de la collectivité (services culturels, éducation, évènementiel, sport, pôle sénior...).

Il ambitionne avec les autres acteurs culturels municipaux (musée, lecture publique) d'aller vers une plus grande transversalité d'actions et de projets.

Les partenaires européens

La situation géographique de la ville de Valenciennes lui confère une opportunité aisée de partenariats pédagogiques et artistiques avec la Belgique (l'école supérieure des arts, ARTS₂, de Mons, le Conservatoire de Tournai et la Chapelle musicale de Tournai...).

Les établissements d'enseignement supérieur

Le Conservatoire a toujours entretenu des partenariats rapprochés, avec l'enseignement supérieur. Malheureusement, les liens ont pu dernièrement se distendre en raison, tout d'abord, de la crise sanitaire, mais également du renouvellement des équipes des établissements.

Il convient désormais de repartir sur de nouvelles bases en construisant de nouveaux projets autour de ces partenariats et de les redynamiser.

L'université Polytechnique des Hauts-de-France

Le Conservatoire fait partie intégrante du cursus DREAM (Licence 1) en proposant une option. Cependant, il faut repenser l'offre d'enseignements proposés et leur organisation.

Par ailleurs, une convention lie le Conservatoire au Big Band Universitaire. Si le BBU est fortement impliqué dans la vie artistique du Conservatoire, il faut désormais encourager plus massivement les élèves du Conservatoire à s'y inscrire car cela contribue à une diversité des esthétiques dans leur formation.

Le CFMI

Une réflexion sur l'évolution du partenariat est en cours afin de dépasser le cadre du simple terrain de stage pour les étudiants du CFMI et aller vers un croisement des équipes, des élèves et des projets.

Le CNSMDP

Un partenariat était en place pour l'accueil d'étudiants en direction d'orchestre au CNSMDP. Le Conservatoire a la volonté de le remettre en place et de l'élargir. Ce partenariat pourrait également participer à renforcer l'insertion dans l'enseignement supérieur de nos étudiants.

La Musique de l'Infanterie du Commandement des Musiques de l'Armée de Terre

Une convention d'une durée de 3 ans a été signée en 2023. Cette convention a déjà donné lieu à un concert commun entre l'orchestre d'harmonie junior du Conservatoire et la Musique de l'Infanterie. Le partenariat se poursuivra dans un premier temps en septembre 2023 lors des journées portes ouvertes de rentrée où deux chefs de l'orchestre viendront présenter le métier de musicien d'orchestres des armées.



Le réseau des Conservatoires

Réseau « valenciennois »

Les deux conventions signées (Valenciennes, Anzin, Marly, Saint-Saulve et Valenciennes, Denain, Saint-Amant) n'ont pas abouti au résultat escompté.

Les changements de gouvernance politique et de direction d'établissements nécessitent de retravailler ces conventions à travers les axes suivants :

Contribuer à une meilleure cohérence territoriale en matière d'offre d'enseignement musical tout en garantissant son excellence

Renforcer la complémentarité des offres d'enseignement sur le territoire et ainsi leur accessibilité en tout point du territoire et à tous les âges (point de vigilance accru sur l'éveil, l'initiation et la place des adultes)

Positionner le Conservatoire comme établissement ressource pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études à partir du cycle 2 et au-delà en favorisant les passerelles d'un établissement à l'autre et plus particulièrement vers le Conservatoire

Structurer et fédérer la pratique amateur à l'échelle de l'agglomération notamment par la mise en place d'échanges pédagogiques, de concerts et d'auditions communs, particulièrement en matière d'innovation pédagogique et de pratique collective

Réseau « bassin minier »

Créé à l'initiative de la DRAC Hauts -de -France, ce réseau regroupe le CRR de Douai, le CRD de Valenciennes et le CRD de Cambrai.

Une entente offrirait la possibilité de s'appuyer sur les forces et spécificités de chaque établissement afin de proposer un projet destiné à accroître la qualité et la complémentarité de l'offre des Conservatoires et, par-là, l'attractivité du territoire.

Dans une période de contexte financier contraint, quelle que soit la forme qu'il prendrait, ce rapprochement viserait à conserver un niveau d'offre pédagogique d'excellence.

Ainsi une réflexion sera menée entre les CRD de Cambrai et de Valenciennes sur un parcours Musiques Actuelles Amplifiées (Cambrai)/Jazz – Musiques improvisées (Valenciennes)

Outre les relations pédagogiques, le Conservatoire de Valenciennes souhaite également développer les collaborations artistiques. Une première expérience fut menée avec succès en avril 2023 et sera reconduite en 2024. L'objectif est de pérenniser ces actions bénéfiques pour l'ensemble des établissements, leurs enseignants et leurs élèves.

Réseau des CRR et CRD des Hauts-de-France

Ce réseau fonctionne essentiellement autour de l'organisation du DEM régional. Une réflexion est actuellement menée sur l'organisation des épreuves à l'échelle de bassins plus petits, mais avec jury commun, sur l'évolution du réseau vers des partenariats artistiques, sur une meilleure communication de nos actions pédagogiques (masterclasses...) et de nos problématiques de recrutement (une « mutualisation » lorsque les volumes horaires proposés le permettent, faciliterait davantage les recrutements)



III.2.4 Animer le territoire et participer à son attractivité

La dynamique culturelle est un des critères d'attractivité des villes. Pleinement intégré à la ville, le Conservatoire a la volonté de sortir de ses murs pour animer, au sens noble du terme, une vie culturelle et événementielle active.

Valoriser le patrimoine

Les Conservatoires participent, certes, à l'attractivité de leur territoire à travers leur rayonnement, mais également en faisant (re)vivre le patrimoine local. Mais au-delà de l'intérêt pour le territoire, la conservation du patrimoine et sa mise en valeur ont aussi des intérêts pédagogiques. C'est d'ailleurs maintenant un des axes prioritaires du plan interministériel « L'école des arts et de la culture ».

Cela permet aux élèves de :

- Comprendre l'héritage pour structurer leur identité culturelle
- Créer ou renforcer une cohésion sociale (gommer les différences, s'ouvrir à l'autre) grâce au sentiment d'un héritage commun

Le Conservatoire est lui-même un lieu patrimonial et porte également un projet de transmission, protection et promotion d'un patrimoine artistique. Il participe activement aux Journées Européennes du Patrimoine organisées par la ville de Valenciennes et propose désormais d'aller plus loin à travers par exemple une proposition d'un parcours patrimonial dans la ville avec illustrations musicales et théâtrales.

Participer à la vie événementielle de la collectivité

Le Conservatoire a à cœur de participer à des événements importants de la vie valenciennoise, tels que les animations de Noël (Place d'Armes et centre commercial), ou des événements sportifs tels que l'Urban Trail ou les Foulées Valenciennes.

III.3 UN CONSERVATOIRE PÔLE RESSOURCE ET GARANT D'UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

III.3.1 Enrichir l'offre et les dispositifs pédagogiques

La pédagogie est perpétuellement en mouvement, elle doit évoluer conjointement avec la société, se questionner, se renouveler et s'adapter.

Enrichir les dispositifs pédagogiques en mettant l'offre pédagogique aux normes d'un classement CRD

Étoffer le département théâtre

La spécialité théâtre ne compte actuellement qu'un seul enseignant. Il est maintenant nécessaire de développer de nouvelles disciplines.

Ainsi une réflexion est engagée afin de créer un partenariat avec une compagnie pour mettre en place « le jeu masqué », et avec la compagnie Zapoï pour créer une option « marionnettes »

Ouverture du domaine Jazz et musiques improvisées

L'existence d'un cours de piano jazz et du Big Band Universitaire ont amorcé l'ouverture de ce domaine. L'objectif est de commencer à le structurer en développant peu à peu les disciplines par une optimisation des ressources humaines.

Département vocal à compléter avec l'ouverture d'un cours de chant « voix-enfants » dès la rentrée 2023

Actuellement seuls les chorales enfants et le chœur d'adolescents constituent l'enseignement vocal des enfants et adolescents.

Cela permettrait de répondre à une demande croissante des élèves souhaitant perfectionner leur pratique vocale.

De plus, le chant est souvent le moyen plus aisé d'une approche à la musique pour les publics s'en sentant éloignés.

Par ailleurs, le cursus de la CHAM vocale primaire ne comportait pas de cours de technique vocale. Désormais ce cours viendra compléter leurs enseignements et sera un véritable soutien à la pratique du chant choral.

Développer et structurer l'offre du département érudition

Structuration d'un cursus d'écriture

Création d'un cours d'harmonie au clavier

Création d'un cours d'écoute comparée

Création d'un cours d'analyse associé au cours d'écriture

Repenser les conférences des arts en changeant le format et la fréquence



Globaliser la formation

Les Conservatoires forment des artistes amateurs ou professionnels au sens large du terme. L'élève doit être au cœur de la formation qui se doit d'être un tout unifié et cohérent. Il est important de donner du sens et un lien à l'ensemble de ses enseignements. Cela passe notamment par une concertation régulière de ses différents enseignants.

Favoriser et encourager la transversalité

Il apparaît important de développer l'ouverture d'esprit et la curiosité dès le plus jeune âge pour mener à un choix éclairé à l'entrée dans le cycle.

C'est pourquoi la mise en place d'un éveil pluridisciplinaire musique/théâtre manquant cruellement dans l'offre pédagogique du Conservatoire est indispensable.

La transversalité est également à renforcer dans le cadre des actions de diffusion et des projets. De plus une réflexion doit être menée sur la création de passerelles d'enseignements entre les deux spécialités. Exemple : Amener les élèves de Formation Musicale en cycle 3 à suivre un atelier de déclamation pour la réalisation de leur projet de création de fin d'année.

Renforcer la place de la FM

Traditionnellement peu populaire chez les élèves, incomprise des parents, la Formation Musicale doit faire l'objet d'une attention particulière et d'une réflexion constante. La particularité de cet enseignement est qu'il n'est pas choisi, mais imposé, contrairement à l'instrument ou la pratique collective. Il joue malheureusement encore trop souvent un rôle majeur dans l'abandon des élèves ou leur non-inscription. L'enjeu de l'adaptabilité au public est donc encore plus important. Actuellement, le goût des élèves pour l'expérimentation, la création, l'improvisation et la pratique incitent et obligent à redéfinir la question de l'enseignement de la formation musicale, et à prendre nécessairement en compte ces réalités en revisitant ses objectifs et ses contenus. Véritable foyer d'inventivité, la formation musicale doit être ouverte, plurielle et variée pour devenir un lieu d'ouverture, d'exploration, de découverte et de pratiques, le lieu où l'élève va construire sa propre identité musicale, car il y aura trouvé les bagages de son autonomie.

Valoriser la pratique collective

La pratique collective est essentielle dans la formation de l'élève musicien et doit occuper une place centrale dans le projet pédagogique. Elle permet notamment à l'élève de s'épanouir, enrichissant sa pratique individuelle par l'écoute, l'autonomie, l'élargissement du champ musical et culturel. La pratique collective participe également activement à la formation du « citoyen » développant des valeurs de partage, de solidarité, d'ouverture d'esprit, d'ouverture vers les autres... Elle correspond dans une très grande majorité des cas à la future pratique amateur des élèves. Afin que sa place dans la formation soit mieux comprise par les élèves il est nécessaire qu'elle soit en lien avec leur pratique instrumentale, voire intégrer au cours individuel, en travaillant les partitions d'orchestre, d'ensemble avec l'enseignant d'instrument.

Une réflexion doit être fortement engagée pour les claviéristes qui n'ont pas de réelles possibilités de pratique collective en lien avec leur instrument.

C'est pourquoi il sera proposé de développer la musique de chambre « claviers » dès le cycle 1, et l'accompagnement au piano dès le cycle 2.

De plus un cours de musique de chambre doit retrouver la place qui lui est due dans l'offre de pratiques collectives du Conservatoire.

L'évaluation

Tout acte d'apprentissage nécessite des temps d'évaluation, qui permettent aux différents acteurs de la formation de l'élève (enfant, parents, enseignants, direction) de :

- Définir et illustrer les objectifs fixés par l'équipe pédagogique.
- Situer l'élève dans sa progression personnelle au regard de ces objectifs; vérifier l'assimilation des acquisitions.
- Adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève.

- Guider l'élève dans son orientation ; l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation, par rapport aux différents cursus ou filières proposés.
- Entretenir un dialogue suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève.
- Valider la formation par des certifications. L'évaluation est un des outils de suivi des élèves, et non un objectif.

Elle porte sur les connaissances, les compétences et l'attitude relative à un savoir-faire et doit faire l'objet d'une réflexion constante afin de trouver un équilibre entre exigence et bienveillance, de déterminer les modalités d'évaluation des pratiques collectives et de la présence aux actions de diffusion.

Renouvellement et innovation pédagogique

Favoriser une diversité des esthétiques avec :

- Une ouverture plus large à la musique contemporaine en favorisant les résidences et les commandes
- Une ouverture aux musiques actuelles
- Une valorisation de la musique ancienne
- La création d'ateliers de MAO en partenariat avec Art Zoyd Studio
- La création d'un atelier de comédie musicale

Développer l'Improvisation

- Atelier d'improvisation générative, forme d'improvisation libre, basée sur des principes d'écoute et d'invention musicale instantanés permettant de développer davantage l'écoute, l'imaginaire, et de s'exprimer avec son instrument.
- Atelier d'improvisation « musiques du monde » en partenariat avec l'Espace Pasolini

Encourager une pédagogie de projet

La pédagogie de projet est un moyen pour les élèves de concrétiser leur travail, de l'ancrer dans le temps, et de s'investir dans le rayonnement de l'établissement.

Porter un projet numérique

- Création d'un ENT pour stocker des données (supports de cours, partitions, vidéos, extraits sonores...) avec la possibilité de créer un compte pour chaque élève et de les regrouper par classe
- Développer un cours d'informatique musicale
- Se tourner vers des plateformes telles que NomadPlay



III.3.2 Inscrire un parcours d'études sur le long terme

Conforter les effectifs COP et amorcer l'évolution vers le Diplôme National

Le Conservatoire de Valenciennes a la chance de compter des effectifs d'élèves en cycle 3 spécialisés non négligeables. Ces effectifs sont en hausse constante et doivent continuer à se développer grâce à une offre pédagogique cohérente et pertinente, à une dynamique de projets notamment dans le cadre des pratiques collectives, en veillant à maintenir un certain taux d'insertion vers les établissements d'enseignement supérieur, en organisant des masterclasses et en mettant régulièrement les élèves à l'honneur.

Création d'un parcours de perfectionnement à la pratique amateur

Suite au constat que de nombreux élèves souhaitaient poursuivre une pratique poussée sans pour autant s'orienter vers un cursus professionnel, une réflexion est à engager sur la création d'un parcours de perfectionnement à la pratique amateur, accessible après l'obtention d'un CEM ou d'un CET.

Réflexion sur un cursus Horaires Aménageables avec les lycées

L'enjeu du maintien de la motivation de l'élève au moment de l'adolescence est un enjeu majeur pour les établissements d'enseignement artistique, de même que la gestion de l'organisation hebdomadaire lors de l'entrée au lycée.

C'est pourquoi une réflexion sera engagée sur la mise en place d'un cursus Horaires Aménageables afin de faciliter et d'assouplir l'emploi du temps des élèves en leur permettant de poursuivre leurs études au Conservatoire.

III.3.3 Garantir un enseignement de qualité

Organiser une meilleure articulation des enseignements

Les différents départements vont être repensés. Il s'agira de donner une vraie place à l'accompagnement, à la voix et à l'EAC. Un coordinateur CHAM sera également nommé

Poursuite d'une politique de recrutement ambitieuse et de haut niveau afin de maintenir un taux de minimum 50% de PEA

Encourager les démarches de formation des professionnels

Avant tout un droit, la formation est aussi un outil indispensable pour accompagner les différentes mutations : évolutions sociétales, attentes du public, modes de transmission, possibilités et outils mobilisables. Elle permet également le développement de l'offre artistique de l'établissement.

Veiller au bien-être des agents

Créer un climat de confiance, écouter, créer des moments de convivialité pour la cohésion, permet de maintenir la motivation, l'émergence de projets et diminuer le taux d'absentéisme.

III.3.4 Affirmer le rôle du Conservatoire comme pôle ressource

Affirmer le rôle de « pôle ressource » du département

Accompagnement, conseils et soutien des pratiques amateurs

Ce rôle peut prendre plusieurs formes :

- Soutien pédagogique et artistique
- Soutien technique et logistique
- Mise à disposition du matériel et des locaux



Ressource auprès des CRC/CRI et écoles de musique du département

- Éditer les programmes pédagogiques des différents départements
- Créer une liste de réservoir d'œuvres
- Créer des passerelles entre établissements pour créer une complémentarité d'offre d'enseignement

Création d'un centre de documentation

Le Conservatoire dispose de ressources d'une grande richesse.

Un travail colossal et ambitieux doit désormais être engagé sur la numérisation, le répertoriage, puis dans un deuxième temps la mise à disposition de ces ressources afin de créer un véritable centre de documentation départemental.



III.4 UN CONSERVATOIRE VISIBLE ET LISIBLE

III.4.1 Renforcer les outils de suivi des élèves

Le Conservatoire doit avoir le souci de la transparence dans la communication du suivi des élèves afin de mieux le situer dans son parcours

Édition de bulletins trimestriels pour l'ensemble des élèves

Actuellement, seuls les élèves inscrits en CHAM collège recevaient un bulletin trimestriel. Il est maintenant nécessaire d'en faire bénéficier l'ensemble des élèves du Conservatoire.

Mise en place d'un livret de l'élève indispensable dans le suivi de la scolarité des élèves

Créer un dossier pour les examens de fin de cycle

Ce dossier rempli en partie par les enseignants et par l'élève (Auto-évaluation) viendra en appui aux délibérations du jury extérieur.

Organiser des rencontres parents/professeurs trimestrielles

Sur le même modèle que celles organisées dans l'Éducation Nationale, les rencontres entre parents et enseignants auront pour but de favoriser la collaboration entre le Conservatoire et la famille de l'élève. Elles permettront aux familles d'être mieux informées du parcours de l'élève. Ces rencontres permettent également de mettre en place des moyens qui contribueront à sa réussite et à son bien-être dans sa pratique artistique.

Ces rencontres seront aussi l'occasion pour l'élève de comprendre l'importance que sa famille accorde à ses études artistiques, ayant ainsi un effet positif sur sa motivation et sa persévérance.

III.4.2 Améliorer la communication

Repenser le site internet

Le site actuel n'est pas ergonomique et intuitif. Il ne permet actuellement pas d'informer les usagers et le grand public de ses valeurs, ses offres ou encore ses actions. Une section consacrée à la mise à l'honneur des anciens élèves sera créée.

- Repenser la plaquette d'information du Conservatoire
- Créer une plaquette annuelle de saison culturelle
- Créer des supports de communication informatifs (départements, cursus...)
- Mettre les supports de communication aux normes personnes handicapées
- Renforcer la place du Conservatoire sur les réseaux sociaux
- Diminuer le délai de réponse aux courriers et mettre en place un protocole d'échanges avec l'administration permettant de mieux orienter les familles dans leurs demandes
- Valoriser excellence et les jeunes talents

Il ne faut pas avoir peur de ce mot qui n'est en aucun cas incompatible avec le plaisir ou une pratique amateur. Il est important de mettre en avant les élèves au parcours brillant qu'ils soient devenus professionnels ou non. Cela peut être une source de motivation pour les élèves de niveau

inférieur pouvant douter ou se décourager. Leur montrer qu'il est possible d'y arriver avec un travail régulier et rigoureux. C'est pourquoi les élèves de cycle 3 assurent la partie musicale de la remise des diplômes ou encore que les anciens élèves ayant choisi la voie de la professionnalisation doivent être programmés dans le cadre des grands rendez-vous du Conservatoire.

III.4.3 Simplifier les démarches pour les usagers

- Dématérialiser les démarches administratives
- Simulateur de grille tarifaire sur site internet
- Paiement en ligne
- Réflexion sur la mise en place d'un outil unique commun à l'ensemble de la collectivité (Portail Famille)



IV. CONCLUSION

Face aux mutations de la société, les politiques publiques locales ont un rôle majeur à jouer afin d'accompagner les transitions et d'y apporter des réponses dans le cadre des services publics qu'elles proposent. Cela devient indispensable dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités.

Ainsi, ce projet a vocation à être évolutif et réactif dans un souci toujours plus grand d'adaptabilité et d'égalité d'accès.

Par ailleurs, la parution prochaine du futur Schéma National d'Orientation Pédagogique, ainsi que le calendrier électoral seront deux éléments qui viendront également faire évoluer ce projet.

